

Rapport sur la solvabilité et la situation financière 2019

SwissLife Assurances de Biens

Table des matières

1 Liste des Abréviations

2 Synthèse

3 Mesures prises dans le contexte de pandémie COVID-19

6 A Activité et résultats

- 6 A.1 Activité
- 17 A.2 Résultats de souscription
- 19 A.3 Résultats des investissements
- 20 A.4 Résultats des autres activités
- 20 A.5 Autres informations

21 B Système de gouvernance

- 21 B.1 Informations générales sur le système de gouvernance
- 25 B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité
- 28 B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité
- 33 B.4 Système de contrôle interne
- 38 B.5 Fonction d'audit interne
- 39 B.6 Fonction actuarielle
- 40 B.7 Sous-traitance
- 41 B.8 Autres informations

42 C Profil de risque

- 44 C.1 Risque de souscription
- 45 C.2 Risque de marché
- 48 C.3 Risque de crédit
- 49 C.4 Risque de liquidité
- 50 C.5 Risque opérationnel
- 51 C.6 Autres risques importants
- 51 C.7 Autres informations

52 D Valorisation à des fins de solvabilité

- 52 D.1 Actifs
- 58 D.2 Provisions techniques
- 61 D.3 Autres passifs
- 62 D.4 Méthodes de valorisation alternatives
- 63 D.5 Autres informations

64 E Gestion du capital

- 64 E.1 Fonds propres
- 66 E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis
- 71 E.3 Utilisation du sous-module «risque sur actions» fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis
- 71 E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle utilisé
- 71 E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis
- 71 E.6 Autres informations

72 Annexe

- 72 Holding Swiss Life France Structure Simplifiée
- 73 S.02.01.02 Bilan
- 75 S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
- 77 S.05.02.01 Primes, sinistres et dépenses par pays
- 79 S.12.01.02 Provisions techniques vie et santé SLT
- 80 S.17.01.02 Provisions techniques non-vie
- 83 S.19.01.21 Sinistres en non-vie
- 84 S.22.01.21 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
- 85 S.23.01.01 Fonds propres
- 86 S.25.01.21 Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard
- 87 S.28.01.01 Minimum de capital requis (MCR)

Liste des Abréviations

ACAV	Assurance à Capital Variable
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
AMSB	Administrative, Management or Supervisory Body: Organe d'administration, de gestion ou de contrôle
BCE	Banque Centrale Européenne
BGS	Besoin Global en Solvabilité
Bps	Basis Point
CFO	Chief Financial Officer
CGPI	Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants
CRO	Chief Risk Officer
EIRS	Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité
EUR m	En Millions d'Euros
EUR k	En Milliers d'Euros
HY	Half Year
KPI	Key Performance Indicators
MCR	Minimum Capital Requirement
MTP	Mid-Term-Planning
NAV	Net asset value
ORSA	Own Risk and Solvency Assessment
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
RCSA	Risk and Control Self-Assessment
SCI	Société Civile Immobilière
SCR	Solvency Capital Requirement
SST	Swiss Solvency Test
SII	Solvency II
SLAB	SwissLife Assurances de Biens
SLAM	Swiss Life Asset Managers
SLAP	SwissLife Assurance et Patrimoine
SLPS	SwissLife Prévoyance et Santé
TPE	Très Petite Entreprise
UC	Unités de Comptes
USP	Undertaking Specific Parameters
VA	Volatility Adjustment

Synthèse

Dans le cadre du dispositif Solvabilité II (SII), ce rapport accompagne la remise complète des états SII.

Le rapport est établi sur la base des calculs au 31.12.2019 et s'appuie sur l'ensemble des textes réglementaires en vigueur.

Ces rapports portent sur l'année calendaire 2019. La crise pandémique du Covid-19 étant intervenue à la fin de la période de rédaction de ce rapport, les éléments prospectifs et la description du profil de risque ne tiennent pas compte de la réalisation de cette pandémie et des événements connexes, en particulier les fortes perturbations des marchés financiers.

Au cours de l'exercice 2019, il n'y a pas eu de changement majeur affectant le profil de risque de l'entité. Par ailleurs, la structure de gouvernance et le système de gestion des risques ont été adaptés avant l'entrée en vigueur de Solvabilité II. Ainsi depuis le 1^{er} Janvier 2016, seules des modifications mineures ont été apportées.

En synthèse, le pilotage de la société a été caractérisé par:

- Le soutien de la politique commerciale visant à développer la collecte sur la prévoyance et sur le marché des entreprises.
- Dans la lignée des années précédentes, une poursuite de la stratégie d'investissement: renouvellement des investissements obligataires souverains, poursuite des investissements dans des obligations d'entreprises et investissements modérés dans des actifs diversifiés (fonds d'actions couvertes, des actifs immobiliers et des prêts aux entreprises).

Dans la continuité de 2018, l'année 2019 a vu la poursuite de la baisse des taux d'intérêts, les taux swap euro à 10 ans passant même en territoire négatif pour la première fois, jusqu'à atteindre un point bas après l'été, suivi d'une légère remontée sur le dernier trimestre. Le marché actions a nettement évolué à la hausse (+26% pour l'indice MSCI World).

Les ratios de solvabilité¹ au 31.12.2019 excèdent largement l'exigence cible (couverture du SCR de 174%) et minimale (couverture du MCR de 440%).

SLAB fait partie du Groupe Swiss Life France dont le ratio de couverture SCR au 31.12.19 est solide et s'élève à 184%.

Par ailleurs, Swiss Life France fait partie du Groupe Swiss Life qui bénéficie d'une notation Standard & Poor's solide (« A+ avec perspective stable ») depuis le 16.04.2019.

¹ Il s'agit du ratio de solvabilité réglementaire avec correction pour volatilité.

Mesures prises dans le contexte de pandémie COVID-19

Au moment de la rédaction de ce rapport, lors du 1^{er} trimestre 2020, l'actualité mondiale est fortement marquée par la pandémie du COVID-19. Il s'agit d'un événement majeur qui n'a pas eu d'incidence sur l'exercice financier 2019 mais ayant des impacts significatifs sur l'information publiée dans ce rapport, sur de multiples aspects : gouvernance, opérationnel, gestion des risques, conformité, activité de la société, résultats financiers et solvabilité. Conformément à l'article 54 (1) de la Directive Solvabilité II, la nature et les conséquences de cet événement pandémique sur Swiss Life France (dans son ensemble) sont décrites ci-après, celles-ci étant à la date de fin de rédaction de ce rapport soit à la fin du mois de mars 2020. Les conséquences et mesures prises par Swiss Life France pourront évoluer au fur et à mesure en fonction de l'évolution de la pandémie, des positions du gouvernement, du marché de l'assurance, des superviseurs européens et nationaux.

La maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) est une maladie infectieuse provoquée par un nouveau virus qui n'avait encore jamais été identifié chez l'être humain. Elle est apparue en fin d'année 2019 en Chine et s'est rapidement propagée à l'échelle internationale en début d'année 2020, ce qui a conduit l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) à la qualifier officiellement de pandémie le 11 mars 2020. Ce virus provoque une maladie respiratoire avec des symptômes comme la toux, la fièvre et, dans les cas les plus sévères, une pneumonie. Il se propage essentiellement par contact avec une personne infectée.

Cette pandémie a eu des impacts sanitaires considérables dans une très grande majorité de pays, ce qui a conduit plusieurs gouvernements à prendre des mesures drastiques pour freiner la propagation du virus et préserver au maximum la santé des populations. En France notamment, le gouvernement a imposé un confinement généralisé de la population française à partir du 17 mars 2020 (à la date de rédaction de ce rapport, le confinement est imposé jusqu'au 15 avril 2020). Swiss Life France, en tant qu'employeur d'abord mais également en tant qu'acteur de l'économie française et assureur, est affecté sur plusieurs volets et s'est rapidement adapté à ce contexte en prenant les mesures adéquates.

Gouvernance

Swiss Life France a déclenché son Plan de Continuité d'Activité (PCA). Les instances de gouvernance (Conseils d'Administration, Comité d'Audit et des Risques, Comités Exécutifs, LIRC, etc.) sont maintenues par conférence téléphonique, et ont été complétées d'instances quotidiennes complémentaires depuis le 13 mars (cellule de crise, cellule de continuité d'activité, comité financier) pour gérer la situation opérationnelle et financière.

Aspects opérationnels

Au-delà de la protection de la santé de ses collaborateurs qui a constitué la première urgence, le cadre du PCA a apporté une attention particulière aux processus critiques et collaborateurs clés. La digitalisation des opérations et la dématérialisation des flux permet, à ce stade, d'assurer une bonne continuité de l'ensemble des opérations d'assurance, le maintien de la qualité du service aux clients ainsi que le paiement des salaires et fournisseurs notamment.

La grande majorité des collaborateurs est en télétravail depuis le début du confinement. Un nombre restreint de collaborateurs est sur site (surveillance des sites, courrier, etc.). Swiss Life France avait déjà déployé le télétravail depuis plusieurs mois avec des solutions informatiques permettant de travailler à distance (VPN, Skype Téléphonie, PC portable pour tous, etc.). Le télétravail massif avait déjà été éprouvé lors des grèves de fin d'année 2019. Aucune problématique majeure n'a été identifiée à ce stade et le pic de connexions à distance a pu être absorbé.

Gestion des risques financiers

Swiss Life France suit et gère l'évolution des différents risques auxquels l'entité est exposée : action, taux, spreads de crédit, concentration, liquidité et immobilier. A ce titre, les mesures de couverture existantes ont été complétées dès le début de la crise pandémique et seront éventuellement ajustées au fur et à mesure.

Conformité

En s'adaptant au contexte, selon la gouvernance interne de Swiss Life France, des dérogations provisoires sur certains processus internes ont été prises, toujours dans le respect des réglementations associées.

Activité commerciale de la société

Les informations disponibles à la date de la rédaction de ce rapport sur la performance commerciale et la qualité des affaires nouvelles indiquent un bon développement mais ne traduisent pas encore le plein effet du confinement généralisé (en raison du délai administratif de remontée d'informations), qui modifie naturellement l'activité de nos réseaux de distribution. Les conséquences ne seront mesurables que dans le temps, lorsque la pandémie se sera atténuée et que les réseaux auront pu reprendre une activité normale.

Résultats

Concernant les activités d'assurance d'une part, la pandémie affecte Swiss Life au titre de plusieurs garanties :

- Les garanties les plus affectées sont celles des arrêts de travail. En ligne avec la position de la FFA (Fédération Française de l'Assurance), SLPS s'est engagée au-delà des simples dispositions contractuelles en indemnisant les arrêts de travail des personnes fragiles confinées mais non infectées par le virus;
- Le remboursement des frais de santé (dépenses pharmaceutiques, visites médicales et frais hospitaliers notamment) et le paiement de capitaux Décès devraient être moins significatifs en termes de prestations. Toutefois, en tant que complémentaire santé, SLPS pourrait être amenée à indemniser les tests de dépistage massif si une telle mesure est introduite par le gouvernement.
- Les garanties Dommages ne devraient pas être impactées de façon matérielle car la garantie « perte d'exploitation » n'intervient pas en l'absence de dégâts physiques aux exploitations. Le

- confinement aura potentiellement un effet légèrement favorable sur la sinistralité Auto en raison de la moindre densité de circulation ;
- Enfin, sur les activités d'épargne-retraite, les résultats de Swiss Life pourraient être pénalisés par l'impact connexe à la pandémie de la forte chute des marchés actions (notamment), à moins que ceux-ci remontent significativement durant le reste de l'année 2020 et que les indices reviennent à minima à leurs niveaux de début d'année ;

Concernant le résultat financier d'autre part, Swiss Life pourrait être négativement affectée par la dépréciation de ses actifs, en particulier les portefeuilles actions compte tenu de la forte baisse des indices observée sur le mois de mars 2020. Les portefeuilles obligataires et immobiliers restent également sous surveillance. La concrétisation ou non de ces dépréciations et leur quantification dépendra naturellement de l'évolution des marchés pendant le reste de l'année.

Par ailleurs, l'entité est attentive au risque de non-paiement des primes sur les différentes activités compte tenu des difficultés rencontrées par certains clients (en particulier sur le segment des entreprises), tout en s'adaptant également au contexte et en réfléchissant à des solutions de rallongement de délais de paiement. Elle suit également dans quelle mesure les primes pourront être perçues ou non au titre des indemnités de chômage partiel des clients.

Solvabilité

A la date de rédaction de ce rapport, la solvabilité de Swiss Life France au niveau consolidé et de chacune de ses sociétés filles est pénalisée par la baisse des marchés actions ainsi que la forte augmentation des spreads de crédit et des indices de volatilité. Toutefois, les exigences cibles (SCR) et minimales (MCR) restent significativement couvertes pour chaque société et au niveau consolidé.

Malgré ces impacts défavorables, avec les éléments de contexte connus au moment de la rédaction de ce rapport et en l'absence d'autre événement majeur, la rentabilité et la solvabilité de Swiss Life France n'apparaissent pas durablement affectées.

Enfin, en tant qu'acteur responsable et en application des engagements de sa politique RSE, Swiss Life France fait partie des membres de la FFA (Fédération Française de l'Assurance) qui se sont engagés à contribuer collectivement à hauteur de 200 millions d'euros au Fonds de solidarité mis en place par les pouvoirs publics en faveur des TPE et des indépendants, des secteurs particulièrement touchés par les conséquences économiques, financières et sociales du virus COVID-19. Plus généralement, Swiss Life France tient ses engagements solidaires et participe activement aux réflexions actuellement en cours de discussion au sein de la profession : modalités de et délais de paiement des loyers, des primes, élargissement du périmètre des couvertures d'assurance et mise en place éventuelle d'un fonds de type Catastrophe Naturelle à l'avenir.

A Activité et résultats

A.1 Activité

Activité et environnement externe

Nom de l'organisme: SwissLife Assurances de Biens. (Matricule 4020927)

L'autorité de contrôle chargée du contrôle financier de SLAB est l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).

Adresse: Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09

Superviseur: Monsieur Laurent Jurdic

La société chargée de l'audit externe de SLAB est PwC (PricewaterhouseCoopers).

Adresse: PwC, 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine

Auditeur externe: Madame Christine Billy

Présentation de la société

SwissLife Assurances de Biens (SLAB) est une société d'assurance non-vie détenue (96% directement et 4% indirectement au travers de SLAP) par la holding Swiss Life France (holding de Swiss Life Groupe en France).

SLAB est basée en France et opère principalement sur le marché français de l'assurance non-vie. SLAB est une société de relativement petite taille avec une faible part de marché. Celle-ci est de 0,6% en termes de primes brutes acquises.

Pour rappel, Swiss Life France est une société de groupe d'assurances telle que définie par l'article L. 322-1-2 du Code des Assurances. Swiss Life France appartient au groupe Swiss Life par l'intermédiaire de Swiss Life AG à hauteur de 99,9%.

En tant que compagnie d'assurance du groupe Swiss Life, SLAB contribue au processus global de suivi et reporting des risques conformément aux exigences du Swiss Solvency Test (SST). Et au même titre que les compagnies d'assurance opérant sur le marché français, SLAB est dans le champ d'application de Solvabilité II (SII). SLAB étudie, suit et gère ses risques selon les règles propres aux deux référentiels prudentiels.

Swiss Life France maintient son positionnement stratégique unique qui s'appuie sur une marque forte : il s'agit d'un modèle d'assureur gestion privée auprès des clients aisés et patrimoniaux, en étant acteur de référence en épargne-retraite et santé-prévoyance, le tout soutenu et entretenu par un réseau de multidistribution intégré.

Dans le cadre de son nouveau plan stratégique Swiss Life 2021, Swiss Life France souhaite renforcer ce positionnement, à la fois en assureur gestion privée (gestion patrimoniale) et en protection des personnes (Santé-Prévoyance, Emprunteur, Dommages), en s'appuyant sur les 4 piliers suivants :

- Privilégier la clientèle cible
- Proposer une offre attractive
- Rendre l'expérience client créatrice de valeur
- Améliorer l'efficacité opérationnelle

Le portefeuille de SLAB contient essentiellement les garanties suivantes:

- Dommages aux biens (par exemple: Multi-Risque Habitation', 'Immeuble', ...)

- Automobile (dommage et responsabilité civile)
- Responsabilité civile générale
- Protection juridique

SLAB a une exposition négligeable voire nulle à certains secteurs d'activités de Solvabilité II, comme « Marine, aviation, transport ». De plus, l'exposition à la réassurance acceptée est modérée. SLAB a pris début 2017 une participation dans l'acceptation d'un traité Stop-loss dont le risque sous-jacent est de type « crédit caution ». Depuis, le traité a été renouvelé annuellement.

La société utilise différents réseaux de distribution pour vendre ses produits d'assurance : agents généraux, courtiers et partenaires de distribution. Au sein de Swiss Life France, SLAB a le positionnement stratégique de proposer au client des produits d'appel en Dommages, avant de lui proposer d'augmenter sa couverture en assurance avec des produits d'assurance vie, Santé-Prévoyance ou bancaires. A l'inverse, quand le parcours commercial du client ne démarre par un produit Dommages, SLAB peut alors proposer des produits en accompagnement.

Dans le nouveau plan budgétaire, le développement commercial avec les partenaires de distribution est prévu de façon plus importante que lors des plans précédents. Bien que les niveaux de sinistralité de ce type de réseaux soient supérieurs à ceux des réseaux traditionnels (agents et courtiers), cela ne remet pas en cause de façon matérielle le profil de risque de SLAB car ce risque technique est appréhendé via les politiques de tarif (à la souscription et lors des indexations annuelles) et de provisionnement (frontière des contrats courte).

Dans le cadre de sa gestion active des risques, des protections de réassurance ont été souscrites pour réduire l'exposition de SLAB aux risques graves et aux risques catastrophiques. Le programme de réassurance (voir annexe) souscrit par SLAB est complet et les réassureurs sont très bien notés par les agences de notation et opèrent internationalement.

L'exposition de SLAB est géographiquement diversifiée mais limitée au territoire français.

Faits marquants de l'exercice 2019

Evolution réglementaires, législatives et fiscales

Forte évolution du poids des contraintes réglementaires:

Les sociétés d'assurances sont soumises depuis 2018 à de nombreuses normes européennes et nationales en matière de protection du consommateur et de transparence (Directive sur la distribution en assurance (IDD), MIFID II (Directive concernant les Marchés d'Instruments Financiers), PRIIPS (Packaged Retail Investment and Insurance-based Products), loi Sapin 2...), préparation à la mise en conformité avec la 5^{ème} directive LCB-FT...

Non spécifique au secteur assurance, la directive RGPD (Règlement général sur la protection des données) applicable au 25/05/2018, a également fait l'objet d'un important chantier de révision de la politique de protection des données, de travaux avec les partenaires externes, et a donné lieu à la nomination d'un délégué à la protection des données (DPO) en charge du pilotage du dispositif de protection des données depuis l'exercice 2018.

Ces nombreuses évolutions réglementaires ont continué à engendrer des coûts importants pour la société au cours de l'exercice 2019.

En termes de référentiel Solvabilité II, aucune évolution majeure n'a eu lieu en 2019.

Taux d'impôt sur les sociétés

La loi de finances 2020 a retardé d'un an la baisse du taux d'impôt pour les sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à EUR 250m, sans toutefois changer l'horizon de 2022 pour le taux de 25,83%. La chronique prévisionnelle pour SLAB est donc la suivante :

en %	2019	2020	2021	2022	2023
Taux IS normatif	33,33%	31,00%	27,50%	25,00%	25,00%
Contribution sociale (% du taux IS)	3,30%	3,30%	3,30%	3,30%	3,30%
Taux IS si IS supérieur à EUR 763k	34,43%	32,02%	28,41%	25,83%	25,83%

La première tranche de bénéfices entre 0 et EUR 500k est imposable à 28% (avant contribution sociale) en 2019 et 2020.

Modification du règlement 2015-11 de l'ANC

Des travaux ont été initiés en 2018 par l'ANC pour modifier des articles du règlement 2015-11 portant sur certaines provisions.

Les paramètres de détermination des taux technique des rentes ont été mis à jour en 2019 comme suit:

- Rente non-vie hors dommages corporel : le taux technique à retenir qui ne peut excéder 60% du TME sur les 24 derniers mois majorés de 10 points de base sans dépasser 3,5% et le taux d'inflation à retenir sera de 2% (au lieu de 2,25%).
- Rente non-vie dommages corporels : le taux d'inflation à retenir sera de 2% (au lieu de 2,25%).

Ces modifications ont été appliquées à compter du 1^{er} janvier 2019 et l'impact de ce changement a été comptabilisé directement en compte de résultat.

Evolution sociales

Suppression du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi)

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) est transformé en un allègement pérenne de cotisations d'assurance maladie de 6 points pour les rémunérations allant jusqu'à 2,5 SMIC.

Opérations de l'exercice

Evolution des partenariats automobiles

En 2019, le partenariat avec le groupe ASSU2000 a continué sa progression pour atteindre un chiffre d'affaires de EUR 20,5m et un nouveau partenariat a été mis en place avec le groupe Active Assurance pour un chiffre d'affaires de EUR 8,3m.

Litige ACE

Le litige avec ACE (devenu CHUBB) a été clôturé au cours de l'exercice. Ce litige faisait suite à la résiliation du protocole entre CHUBB et SLAB en juin 2012 en raison de la baisse du volume d'affaires souscrites et à l'absence de renégociation du partenariat. Suite à cette résiliation du partenariat, la société SLAB a demandé le versement de la participation aux bénéfices dû au titre

de 2012 point contesté par CHUBB. Le Tribunal de Commerce de Paris a condamné la société CHUBB le 28 juin 2019 pour un montant de EUR 4,5m correspondant à la participation aux bénéfices dûe et ce avec intérêts au taux légal et capitalisation des intérêts.

Avance en compte-courant ATIM

Au cours de l'exercice 2019, une avance en compte-courant pour la société ATIM a été réalisée pour un montant de EUR 9m.

Contexte économique de l'exercice 2019

En 2019, les banques centrales ont normalisé leur politique monétaire. Les économistes du monde entier ont revu leurs perspectives de croissance à la baisse. La Fed a supprimé deux hausses de taux prévues précédemment, et la BCE a annoncé début juin qu'elle maintiendrait la politique de taux négatifs au moins jusqu'à la mi-2020. En juillet, la Fed a abaissé ses taux directeurs. Pour les investisseurs, ce nouvel assouplissement de la politique monétaire a eu un effet stabilisant dans un contexte mondial de plus en plus sombre lié au conflit commercial Etats-Unis - Chine, le contexte politique du Brexit et les élections italiennes et à d'autres problèmes géopolitiques. Les craintes de récession se sont vite répandues aux États-Unis. Dans ce contexte, la Réserve fédérale américaine s'est vue contrainte d'abaisser à nouveau son taux directeur début septembre. Quelques jours plus tard à Francfort, la BCE a fait de même, tout en annonçant un nouveau programme de rachat de titres.

Une certaine baisse des tensions au dernier trimestre a été constatée. Aux États-Unis, le moral des consommateurs s'est amélioré et le nombre d'employés a augmenté plus rapidement que prévu en novembre. L'indice des directeurs d'achat ISM reste toutefois en repli depuis quatre mois. Les incertitudes liées au commerce commercial ont continué d'inquiéter les entreprises américaines. Dans le secteur industriel européen, les indices des directeurs d'achat PMI se sont maintenus en-dessous de la barre des 50 points, se stabilisant toutefois au dernier trimestre grâce à de meilleurs carnets de commandes. En Allemagne, en Italie et en Espagne, la production industrielle a baissé en octobre, passant même en-dessous des valeurs trimestrielles de 2014 en Allemagne. Dans les plus grands pays européens, la récession technique - au moins deux trimestres consécutifs de croissance négative du PIB - n'a été évitée que grâce à une forte consommation privée et publique. Sans grande surprise, la nouvelle présidente de la BCE, Christine Lagarde, a maintenu le cap de son prédécesseur Mario Draghi, laissant en vigueur les rachats de titres et les taux négatifs. Les banques centrales des pays émergents ne s'étaient, elles non plus, pas montrées aussi expansionnistes depuis la crise financière. En Chine, la conjoncture s'est nettement ralentie en octobre. Le Royaume-Uni est sorti de l'UE le 31 janvier.

Evolution des marchés financiers

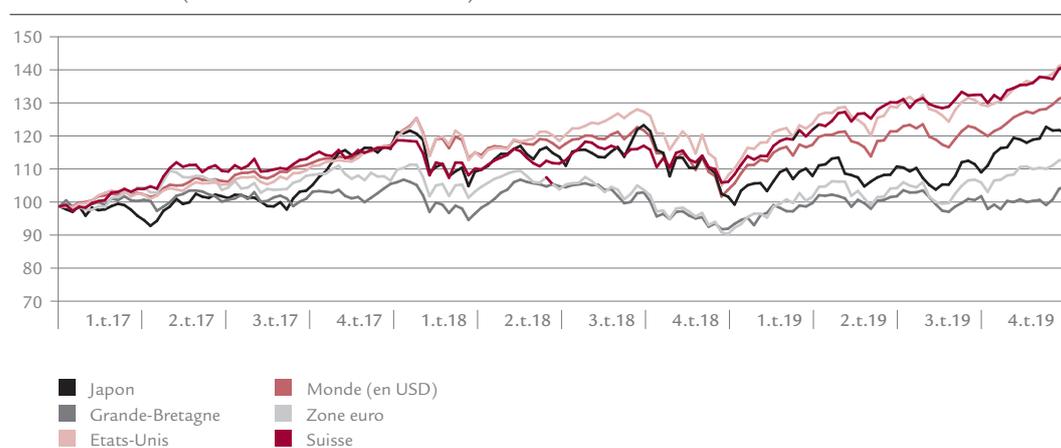
Actions

Après des corrections fin 2018, les bourses ont connu un début fulgurant en 2019. La correction de mars consécutive aux données conjoncturelles américaines décevantes a été de courte durée, tout comme le refroidissement suite à l'escalade du différend commercial en avril. Les baisses de taux de la banque centrale américaine et, plus tard, de la Banque centrale européenne ont donné un nouvel élan aux bourses durant l'été, le DAX étant à la traîne en raison du ralentissement conjoncturel allemand. Certaines places financières de pays émergents sont tombées en terrain négatif. Avec +31%, le S&P 500 a clôturé l'année à son plus haut niveau historique. Fin décembre, le SMI est ressorti en hausse de 26%.

	31.12.2019	31.12.2018	Evol. 2019
MARCHÉS DES ACTIONS¹			
Suisse (SPI)	12 838	9 830	30,59%
États-Unis (S&P 500)	3 231	2 507	28,50%
Zone euro (MSCI)	1 247	1 021	22,15%
GB (FT-SE 100)	7 587	6 728	12,77%
Japon (Nikkei 225)	23 657	20 015	18,20%
Monde (MSCI en USD)	2 353	1 884	24,91%

¹ en monnaie locale

Marchés actions (évolution en monnaie locale)



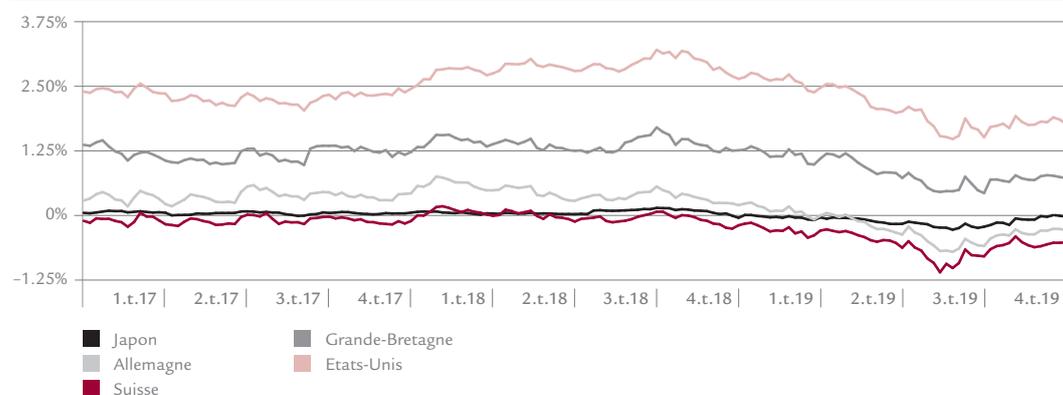
Taux d'intérêt

Après une courte amélioration, les rendements ont reculé en mai dans un contexte de tensions commerciales, puis de nouveau en juin suite aux réunions de la BCE et de la Fed. Les taux des emprunts d'Etat allemands et suisses ont chuté et les titres autrichiens ont affiché pour la première fois un rendement négatif. A la mi-août, les rendements ont certes connu une brève hausse, mais ils ont de nouveau reculé dès la mi-septembre en raison de données économiques décevantes.

Au niveau mondial, les banques centrales ont abaissé leurs taux directeurs 44 fois au total en termes nets, alors qu'elles les avaient relevés 38 fois en 2018. La nouvelle présidente de la BCE, Christine Lagarde, a poursuivi la politique expansive de Mario Draghi.

en %	Marchés monétaires (taux du Libor à 3 mois)		Marchés des capitaux (obligations d'Etat à 10 ans)	
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
Suisse	-0,69%	-0,71%	-0,47%	-0,25%
États-Unis	1,91%	2,81%	1,92%	2,72%
Allemagne	-0,38%	-0,31%	-0,19%	0,24%
Grande-Bretagne	0,79%	0,91%	0,82%	1,27%
Japon	-0,05%	-0,07%	-0,01%	0,00%

Taux d'intérêt à long terme (emprunts d'État à 10 ans)

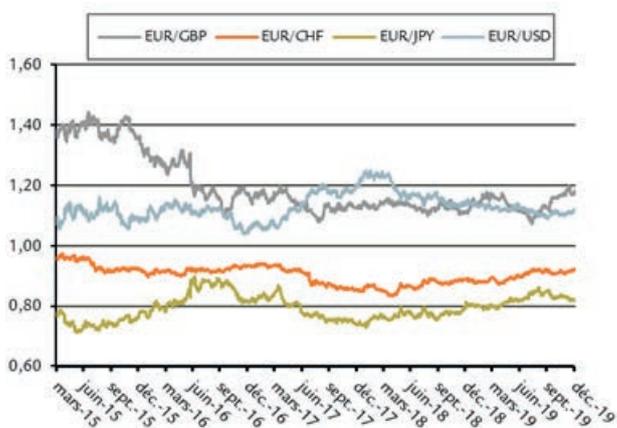


Devises

Début 2019, les monnaies jugées sûres se sont à nouveau dépréciées grâce à un retour de l'appétit pour le risque. L'inversion de la courbe américaine des taux a toutefois alimenté les craintes de récession, conduisant à une appréciation du franc et du yen. En juin, l'euro est tombé à son plus bas face au franc depuis août 2017. La livre a rebondi en juillet, après que le parlement britannique a interdit toute sortie de l'UE sans accord. Ces fluctuations se sont soldées par une forte performance en fin d'année. Le dollar s'est déprécié au quatrième trimestre.

	31.12.2019	31.12.2018	Evol. 2019
MARCHÉS DES DEVICES			
EUR/USD	1,12	1,15	-2,34%
EUR/CHF	1,09	1,13	-3,54%
EUR/GBP	0,85	0,90	-4,99%
EUR/JPY	121,96	125,83	-3,08%

Marché des devises (évolution par rapport à l'euro)



Crédit

L'année 2019 aura été l'une des meilleures des dix dernières années sur les marchés financiers en terme de crédit. Pourtant, à la fin de 2018, les menaces d'une longue guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine qui pèserait sur le commerce international et la croissance mondiale ne laissait guère présager un tel rebond des marchés actions d'une part, et une détente des taux européens à des niveaux historiquement bas en Europe à la fin de l'été d'autre part. Si les perspectives d'un accord commercial partiel entre les deux premières économies mondiales vers la fin d'année ont largement soutenu les cours boursiers, le marché obligataire, pour sa part, a été bien aidé par la politique accommodante de la Banque Centrale Européenne, qui a procédé à une nouvelle baisse de taux et un nouveau programme d'achat de titres en 2019. En ce qui concerne le marché du crédit, il a bénéficié aussi bien de l'appétence pour les actifs risqués que de la baisse des taux à travers le composant taux inhérent à cette classe d'actifs.

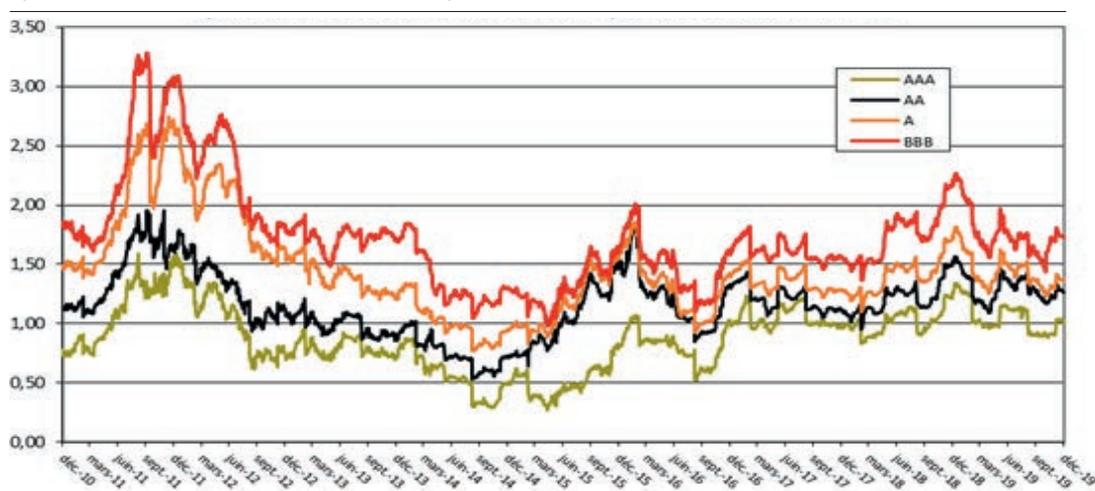
Sur l'année, le marché européen du crédit a surperformé les emprunts d'États (+6,24% pour l'indice Barclays EuroAggregate Corporate, contre 3,15% pour l'indice Barclays Euroaggregate Treasury Aaa). En 10 ans, l'investissement dans le crédit en euro aura rapporté 49,92%, contre 42,34% pour les emprunts d'États européens.

La recherche de rendement dans un contexte de taux de plus en plus bas, explique les performances du crédit en 2019 pour le crédit High Yield. L'indice américain Merrill Lynch US HY Non-Financial affiche une progression de 13,98% à fin décembre, tandis que son équivalent européen, le Merrill Lynch Euro HY Non-Financial avance de 10,74% sur la même période.

en %

	2019	2018	2017	2016
PERFORMANCE OBLIGATIONS CRÉDIT				
BarCap Euro-Agg: Corporates TR	6,24%	-1,25%	2,41%	4,73%
Bar Cap Euro-Agg: Industrials TR	6,32%	-1,13%	1,78%	5,53%
BarCap Euro-Agg: Utilities TR	6,23%	-0,94%	2,22%	4,71%
BarCap Euro-Agg: Financials TR	6,12%	-1,47%	3,23%	3,89%

Spread de Crédit AAA, AA, A, & BBB vs Emprunt d'Etat Allemand 10 ans



Evolution du marché de l'assurance Dommages

L'année 2019 est marquée par une légère accélération de la croissance des cotisations des assurances de biens et de responsabilité (+3,5% vs +2,8% en 2018).

Cette hausse est visible à la fois en automobile (+3,2%) et en multirisques habitation (+3,2%).

On note une légère hausse de la sinistralité à +1,0%. En automobile, la sinistralité s'inscrit en hausse de +2,5% en montant, inférieure à celle des cotisations (+3,2%), la fréquence s'inscrivant en recul sur toutes les garanties. On note cependant une amélioration de la sinistralité des contrats multirisques habitation (-2,7% en montant) avec notamment une baisse de la fréquence sur l'ensemble des garanties malgré les excédents de pluviométrie.

Activité commerciale de la société

Les primes émises nettes de l'exercice s'élèvent à EUR 343m, contre EUR 320m en 2018, soit une augmentation de 7,1%. Les catégories Automobile et Dommages aux biens contribuent à hauteur de 79,9% au chiffre d'affaires 2019 de la compagnie.

Les émissions en Automobile 1ère catégorie sont en forte hausse (+21,5%) portées par la Gestion Déléguée et particulièrement par les partenariats avec le Groupe ASSU2000 et avec ACTIVE ASSURANCE, les autres réseaux sont en légère baisse de -1,1%. Les émissions Flotte repartent à la hausse en 2019 avec une progression de + 6,5%, en lien avec une très forte hausse de la production (+ 110,9% en Mt) associée à une forte baisse des chutes (-21,9% en Mt), le taux de couverture passe ainsi à 155,5% (en Mt) alors qu'il n'était que de 57,6% en 2018.

Les émissions Dommages aux Biens sont en baisse (+1,3%), la hausse des émissions Animaux de +11,1% et celle des émissions Commerce (+2,5%) font plus que compenser les baisses constatées en Habitation (-1,4%) et en Immeuble (-3,1%). Les émissions « Autres » bénéficient de la progression de la hausse de 13,1 % des émissions Pertes Pécuniaires grâce au développement du partenariat sur les garanties Pertes de Loyers.

en millions €

	2019	2018	Variation 2019/2018
Automobile	123,9	106,6	16,2%
Dommages aux biens	150,4	148,5	1,3%
Autres	65,2	61,6	5,8%
Affaires directes	339,5	316,8	7,2%
Acceptations	3,7	3,5	5,7%
Primes	343,2	320,3	7,1%

Résultats (comptes statutaires – normes françaises)

Les éléments de comptes statutaires sont présentés dans les rapports narratifs afin de fournir une vision complète de l'activité. Les éléments SII sont présentés dans la section « *D. Valorisation à des fins de solvabilité* ».

Le compte de résultat de l'exercice fait ressortir un bénéfice de EUR 18,6m.

Le résultat de la société se décompose comme suit:

en millions €			
	2019	2018	Variation 2019/2018
Primes Nettes	298,3	277,4	7,5%
Produits des placements	30,1	23,3	28,8%
Autres produits techniques	0,0	0,0	-
Charges de sinistres	-204,8	-199,4	2,7%
Charges des autres provisions techniques	5,2	1,7	212,9%
Participation aux résultats	-	-	-
Frais d'acquisition et d'administration	-82,8	-81,0	2,1%
autres charges techniques	-16,7	-12,8	30,6%
Variation provision D'égalisation	7,6	3,3	124,4%
Résultat Technique	36,9	12,5	194,4%
Produits des placements nets de charges	36,7	28,4	29,2%
Produits des placements Transférés	-30,1	-23,3	28,8%
Autres produits non techniques	-	-	-
Autres charges non techniques	-	-	-
résultat exceptionnel	0,5	-0,3	-274,4%
Participation des salariés	-0,4	-0,6	-26,3%
Impôt	-25,0		
Résultat de l'exercice	18,6	16,7	11,4%

Résultat Technique

Sinistralité

La charge brute de réassurance (hors frais de gestion) des sinistres tous exercices s'élève à EUR 201m contre EUR 203,8m en 2018. Les catégories qui ont subi les évolutions les plus significatives sont l'Automobile EUR +18,1m, Dommage aux biens EUR -30,5m, les catastrophes naturelles EUR +2,5m, la RC générale EUR +3,8m.

En Automobile 1ère catégorie (hors gestion déléguée), toutes les fréquences sont en baisse, à l'exception de la fréquence en R.C. Corporelle et en Incendie, la fréquence globale est en très légère baisse de -0,3 pts. La tendance est comparable en Flotte. En Auto Gestion Déléguée, les partenariats ASSU2000 et ACTIVE portent sur une clientèle génératrice d'une sinistralité élevée. L'année 2019 enregistre la survenance de 4 sinistres lourds à EUR 1 m ou plus chacun (charge totale de EUR 8,5m) vs 3 pour EUR 7,5m en 2018. Au global Automobile le S/P courant se dégrade de 1,1 pts intégralement du fait des sinistres graves (et à 80 % du fait des sinistres de EUR 1m et plus). Au global, le S/P Brut tous exercice Auto se dégrade donc de +3,8 pts.

En Dommages aux Biens : en Habitation La fréquence totale est en baisse (- 0,9 pts). Seules la fréquence Incendie est en hausse (+0,1 pts), largement compensée toutefois par la très forte baisse de fréquence en Dégâts des Eaux (-0,4 pts) et en Dommages Electriques (-0,5 pts) en lien avec la faible pluviométrie de l'année 2019 (d'autant que l'année 2018 avait été caractérisée par une très forte pluviométrie). La charge de sinistres graves est en très forte baisse (EUR -15,5m sur l'exercice courant)

cette baisse concernant exclusivement les Dommages aux Biens des Professionnels pour lesquels l'année 2018 avait été particulièrement lourde. Plusieurs évènements climatiques sont intervenus en 2019 mais aucun d'importance majeure pour SLAB et la sinistralité « exceptionnelle » reste quasi identique à celle de 2018 ; y compris en Catastrophes Naturelles.

Au total de l'activité SwissLife Assurances de Biens, le S/P Brut courant est en amélioration de -6,1 pts et le S/P Brut tous exercice est en amélioration de -4,4 pts.

en millions €

	2019	2018	Variation 2019/2018
Automobile	97,5	79,4	22,8%
Dommages aux biens	81,3	111,8	-27,3%
Autres	19,3	14,1	36,9%
Affaires directes	198,1	205,3	-3,5%
Acceptations	2,9	-1,5	-291,0%
Charge Sinistres	201,0	203,8	-1,1%

Charges par destination

Le taux de chargement par rapport aux primes diminue de 0,6 pts en 2019 et représente 36,1% des primes acquises contre 36,7% en 2018.

L'ensemble des frais de gestion de sinistres et des frais d'administration y compris charges techniques de SwissLife Assurances de Biens s'élèvent à EUR 68,8m et représentent 19,8% des primes acquises à l'exercice.

Les frais de gestion de sinistres s'élèvent à EUR 13,4m contre EUR 12,2m en 2018, soit une augmentation de 9,1%.

Les commissions versées en 2019 ne subissent pas de changements structurels sur l'exercice et reflètent l'évolution de la composition du portefeuille.

en millions €

	2019	2018	Variation 2019/2018
Frais de gestion de sinistres	13,40	12,20	9,84%
Frais d'acquisition	56,40	56,00	0,71%
Frais d'administration, charges techniques	55,40	49,80	11,24%
Chargements	125,20	118,00	6,10%
Primes acquises	347,00	322,20	7,70%
Ratio de frais et commissions sur Primes Acquises	36,08%	36,62%	

Résultat financier

Le résultat financier est en augmentation de EUR 8,3m par rapport à 2018.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à EUR 0,5 m en 2019 contre EUR -0,3 m en 2018.

Impôt

La charge d'impôt est de EUR 25m en 2019 suite à la hausse du résultat avant impôt et aux variations sur le latent des OPCVM.

A.2 Résultats de souscription

En assurance non-vie, les revenus et dépenses de souscription peuvent s'interpréter comme le résultat de sinistralité de l'exercice courant. Par la suite, nous présentons donc la décomposition et l'évolution du ratio de sinistralité (ci-après « S/P ») de l'exercice courant. Le résultat de la société est principalement issu des activités réalisées en France. Afin d'avoir une vision complète de la rentabilité de la société, nous complétons néanmoins l'analyse avec une vision synthétique de la sinistralité sur exercices antérieurs ainsi que des frais généraux et commissions.

Revenus et dépenses de souscription

Le ratio de sinistralité de l'exercice courant, brut de réassurance (respectivement net de réassurance), est le rapport entre:

- Des charges techniques de l'exercice courant, brutes (resp. nettes) du solde de réassurance sur exercice courant, hors frais de gestion des sinistres;
- Aux primes acquises brutes de réassurance.

Performance de souscription globale

en millions €	2019		2018		Variation 2019/2018	
Primes acquises	347,0		322,2		24,7	7,7%
Charge des sinistres dossier/dossier	224,1	64,6%	231,3	71,8%	-7,2	-7,2pts
Provisions comptables	28,7	8,3%	25,8	8,0%	2,9	0,3pts
Charge brut	252,8		257,2		-4,3	
S/P brut courant		72,9%		79,8%		-6,9pts
Réassurance	20,0	5,8%	5,2	1,6%	14,8	4,1pts
Charge net	272,8		262,3		10,5	
S/P net courant		78,6%		81,4%		-2,8pts

Les primes acquises augmentent de EUR +24,7m (soit +7,7%) portées par:

- La forte croissance du chiffre d'affaires sur les produits Auto (EUR +17,5m soit +16,4%) grâce au fort développement de deux partenariats lancés récemment (un en 2018 et l'autre en 2019);
- La hausse du chiffre d'affaires Animaux (EUR +2,7m), en lien avec les bons niveaux de production des dernières années.

Le ratio de sinistralité brut courant (respectivement net courant) s'améliore de 6,9pts (resp. 2,8pts) et s'établit à 72,9% en 2019 (resp. 78,6%):

- En brut de réassurance, la charge des sinistres (dossier/dossier) diminue de EUR 7,2m (soit -7,2pts de SP) expliquée par:

- La très forte amélioration sur les sinistres graves (-5,8pts), principalement liée à l'effet comparaison avec l'année 2018 marquée par un cout moyen élevé des sinistres graves incendies survenus en fin d'année;
- La diminution de la sinistralité sur les sinistres attritionnels (-1pt) s'explique par les produits DAB essentiellement grâce à un moindre niveau de dégâts des eaux (effet fréquence essentiellement);
- La légère amélioration sur les sinistres exceptionnels et climatiques (-0,4pts).
- Le solde courant de réassurance diminue de EUR 14,8m (+4,1pts) : avec un effet comparaison défavorable avec 2018, où la sinistralité grave significative avait enclenché un niveau important de couverture en réassurance.

Performance de souscription par ligne d'activité

en millions €

	Auto	DAB	RC Générale	Cat Nat	Autres	Total
Primes acquises	124,3	126,9	11,4	14,9	69,5	347,0
Charge des sinistres	85,7%	65,9%	34,1%	37,9%	35,0%	64,6%
Variations de provisions	4,6%	8,7%	12,0%	14,4%	12,3%	8,3%
S/P brut courant 2019	90,3%	74,6%	46,1%	52,2%	47,4%	72,9%
Réassurance	5,3%	3,9%	10,3%	34,8%	2,9%	5,8%
S/P net courant 2019	95,6%	78,5%	56,4%	87,0%	50,3%	78,6%
S/P net courant 2018	94,5%	85,9%	68,1%	76,4%	53,7%	81,4%
Variation en pts	1,1 pts	-7,5 pts	-11,7 pts	10,6 pts	-3,4 pts	-2,8 pts

- Auto: le ratio de sinistralité net augmente de +1,1pts, expliqué par le renforcement sur les IBNR lié à une charge atypiquement élevée de sinistres tardifs pour le partenariat Auto lancé en 2018.
- Dommages aux Biens: le ratio de sinistralité diminue de -7,5pts en raison d'une baisse importante de la sinistralité brute courante (dossier/dossier) sur les dossiers graves incendies (-12,5pts) (effet comparaison par rapport à 2018) et également sur les sinistres attritionnels (-4,9pts). Cette amélioration est partiellement compensée la détérioration du solde de réassurance (+8,9pts) étant donné le moindre niveau de cession de sinistres aux réassureurs.
- Responsabilité Civile Générale: le ratio de sinistralité net s'améliore de -11,7pts en raison de l'amélioration de la sinistralité brute (dossier/dossier) sur les sinistres graves (-12,4pts) et sur les dossiers exceptionnels et climatiques (-0,8pts) partiellement compensée par une détérioration des sinistres attritionnels (+3,9pts).
- Catastrophes Naturelles: le ratio de sinistralité net augmente de +10,6pts essentiellement expliqué par les orages de grêles du 15 juin en Auvergne-Bourgogne/ Rhône-Alpes et le tremblement de terre du Teil et le renforcement des IBNR courants (en lien avec l'épisode de sécheresse de l'été 2019).

A.3 Résultats des investissements

Activités d'investissement

Gestion financière du portefeuille la société.

Le tableau ci-dessous représente l'évolution des résultats des investissements :

en millions €		
Résultats des placements	2019	2018
Obligations	23,1	18,6
OPCVM obligataires	2,8	1,1
Actions et OPCVM Actions	6,2	0,4
Immobilier et OPCI	4,4	8,0
Autres	0,9	1,1
Total	37,4	29,2

Résultat de la gestion obligataire sur l'année 2019

Le résultat local de SLAB est en hausse d'EUR 4,5m sur cette tranche d'actif s'établissant en 2019 à EUR 21,3m.

Malgré un environnement de taux durablement bas (pour rappel, le taux Govies FR 10Y était de 2,56% à fin 2013, 0,83% à fin 2014, à 0,99% à fin 2015, 0,69% à fin 2016, 0,79% à fin 2017, 0,71% à fin 2018, et 0,12 à fin 2019), la duration longue de la poche obligataire de SLAB permet de limiter le taux de rotation de cette dernière et donc de maintenir une rentabilité à 3,8% (3,0% en 2018).

Résultat de la gestion OPCVM obligataires sur l'année 2019

Le résultat de SLAB sur cette tranche d'actif est en hausse de EUR 1,6m par rapport à 2018, s'élevant à EUR 2,8m en 2019.

Résultat de la gestion actions sur l'année 2019

Le résultat de SLAB est en forte hausse sur 2019 sur cette tranche d'actif à EUR 6,2m (EUR 0,4m en 2018).

Le revenu courant (dividendes) de SLAB reste peu significatif en 2019 (inférieur à EUR 1 m comme en 2018), le résultat de cette poche d'actifs n'a pas bénéficié des plus-values réalisées sur la période de 2019 contrairement à 2018.

Résultat de la gestion immobilière sur l'année 2019

Le résultat local de SLAB sur cette classe d'actif est de EUR 4,4m en 2019 (en baisse de EUR 3,6m par rapport à 2018), avec une contribution au résultat du véhicule SCI ATIM représentant la majeure partie.

Performance des investissements

Le taux de rendement comptable s'établit à 4,2% en 2019 contre 3,4% en 2018.

Impacts sur les fonds propres

Les profits et les pertes réalisés sur l'exercice ne sont pas comptabilisés directement en fonds propres.

Titrisation et procédures de gestion des risques

L'exposition de SLAB sur des actifs titrisés est très peu significative au regard des actifs (moins de 1%).

A.4 Résultats des autres activités

Ces éléments n'ont pas un caractère matériel.

A.5 Autres informations

Ces éléments n'ont pas un caractère matériel.

B *Système de gouvernance*

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

Une bonne gouvernance d'entreprise est essentielle pour Swiss Life Group (SL) et ses entités. Cette dernière est obtenue :

- En élaborant des principes et des guidelines (lignes directrices) internes pour une gestion d'entreprise responsable conformément aux normes nationales et internationales en vigueur ;
- En se conformant aux normes de gouvernance d'entreprise en vigueur, dans l'intérêt de ses actionnaires, assurés et collaborateurs ;
- En accordant une grande importance aux exigences liées à la gestion et à l'organisation.

Dans le cadre de la gouvernance d'entreprise, Swiss Life applique un système de directives internes pour encadrer la gestion fonctionnelle au sein du groupe et définir les principes, normes et thèmes en matière d'organisation et de contenu. Swiss Life Assurance de Biens a transposé ces principes, normes et thèmes dans son propre système de directives local, en tenant compte de la réglementation, de la législation et des particularités nationales qui lui sont applicables.

L'organisation et le dispositif de contrôles de Swiss Life Group sont régulièrement analysés afin de s'assurer de leur adéquation avec les éventuelles évolutions de cet environnement. Ils font l'objet d'adaptations dès que nécessaire.

Le dispositif décrit précédemment assure le respect des exigences relatives au système de gouvernance issues du référentiel Solvabilité II.

Gouvernance de l'entreprise

La société a mis en place, dans le cadre de la gouvernance Groupe, un système de gouvernance visant à garantir une gestion saine et prudente de l'activité. Ce système comprend une structure organisationnelle transparente adéquate, avec une séparation claire et appropriée des responsabilités, ainsi qu'un dispositif de transmission des informations.

Ce système a pour objectif de satisfaire aux exigences suivantes:

- Compétence et honorabilité des personnes qui dirigent l'entreprise ou exercent d'autres fonctions clés,
- Evaluation interne des risques et de la solvabilité dans le cadre de son système de gestion des risques,
- Instauration d'une fonction gestion des risques
- Mise en œuvre d'un système de contrôle interne
- Mise en place d'une fonction vérification de la conformité
- Instauration d'une fonction d'audit interne,
- Mise en place d'une fonction actuarielle,
- Respect de l'ensemble des obligations qui lui incombent lorsqu'elle sous-traite des fonctions.

L'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (AMSB: « administrative, management and supervisory body») assume la responsabilité finale du respect, par l'entreprise concernée, des dispositions législatives, réglementaires et administratives adoptées par Solvabilité II.

L'AMSB est incarné par le Conseil d'Administration de SLAB. Le Comité d'Audit et des Risques de Swiss Life France exerce le rôle de comité de pré-examen, assorti de recommandations.

Les Administrateurs

SwissLife Assurance de Biens (SLAB) est une Société Anonyme à Conseil d'Administration.

SwissLife Assurance de Biens fait partie d'une unité économique et sociale (UES) dotée d'un comité central d'entreprise (remplacé depuis début 2019 par le comité social et économique). Ses représentants légaux sont régulièrement convoqués au Conseil d'Administration (CA) et informés de toute assemblée générale. Ils reçoivent les mêmes informations que les membres du Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil ont été nommés par l'assemblée générale, ou cooptés, conformément à la loi, pour la durée du mandat prévue aux statuts. Leur nomination a fait l'objet d'un dépôt au Greffe et d'une publication légale.

Les administrateurs, ainsi que les personnes physiques représentant permanents des personnes morales administrateurs, remplissent les conditions légales et statutaires d'éligibilité, notamment d'âge, de capacité, d'honorabilité et de compatibilité.

Par ailleurs les administrateurs sont soumis aux exigences de compétence et d'honorabilité décrites dans la section *B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité*

Le Président et le Directeur Général

Le Conseil d'administration a nommé, dans les conditions légales et statutaires, un Président et un Directeur Général. Le Directeur Général n'est pas lié à la Société par un contrat de travail.

Fonction clés au sens de Solvabilité II

Dans le cadre de la réglementation Solvabilité II, les responsables des fonctions clés (Gestion des Risques, Actuariat, Vérification de conformité et Audit) de SLAB ont été nommés et notifiés à l'ACPR.

Pour plus de détails, voir la section *B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité*

Fonctions et responsabilités

Rôles et responsabilités des organes d'administration, de gestion ou de contrôle de Swiss Life France
Remarque préliminaire: Les rôles et responsabilités indiqués ci-dessous sont complémentaires à ceux déjà décrits et ne sont pas limitatifs en termes de fonction.

Dans le cadre des fonctions allouées à l'AMSB, le CA de SLAB assume les rôles et responsabilités suivants (directement ou à travers son Comité de pré-examen assorti de recommandations, à savoir le Comité d'Audit et des Risques – voir ci-après):

- Définition de la stratégie de risque
 - Définition de l'appétence aux risques
 - Approbation des principales politiques de gestion des risques (et de leurs éventuelles modifications majeures)
- Evaluation des risques
- Validation des décisions stratégiques en intégrant la dimension ORSA
- Validation des hypothèses techniques et financières des scénarios ORSA
- Réception / validation du rapport ORSA
- Validation du plan de financement à moyen terme

- Réception / validation du reporting aux superviseurs et au public
- Réception / validation du reporting interne des fonctions clés
- Autres rôles et responsabilités alloués aux Conseils d'Administration
 - Approbation des actions futures dans la modélisation prospective du bilan et des exigences de capitaux.

Délégation de l'examen préalable au Comité d'audit et des risques (CAR.) de Swiss Life France
Le CAR est un comité centralisé au niveau de Swiss Life France pour SLAP, SLPS et SLAB.

Il assume la responsabilité de comité de pré-examen de chacun des Conseil d'Administration des entités de Swiss Life France. A ce titre, le Comité d'Audit et des Risques est chargé de l'examen préalable des sujets soumis à la validation des Conseils d'Administration (listés dans le paragraphe « Rôles et responsabilités des organes d'administration, de gestion ou de contrôle (AMSB) ») et a la capacité de formuler des préconisations. En revanche, le pouvoir décisionnel du Conseil d'Administration sur les sujets précédemment identifiés ne peut être délégué.

Fonctions clés

Voir partie B.2

Pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'administration a investi le Directeur Général des pouvoirs suivants: « ...les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société sous réserve que l'acte entre dans l'objet social et ne soit pas réservé à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil d'Administration. »

Le Directeur Général a donné certaines délégations de pouvoirs et de responsabilités.

Le Comité Exécutif

Ce comité se réunit environ deux fois par mois et a pour objet de permettre la mise en œuvre de la stratégie et des politiques transverses.

Il existe des comités de pilotage opérationnel et stratégique des risques.

Système de Gouvernance et politiques écrites

Le système de gouvernance, qui définit les processus et les responsabilités, est formalisé par un système de directives internes et de guidelines (lignes directrices). Le système est constitué de 3 niveaux de documentation:

- *Directives*: principes et exigences de base en termes d'organisation, de fonctionnement et de prise de décision.
- *Guidelines*: basées sur les directives, les guidelines en précisent le contenu, les thèmes et les normes minimales à respecter.
- *Instructions*: déclinaison des guidelines, les instructions apportent des informations plus pratiques (manuels, modes opératoires, ...).

Les directives, guidelines et instructions ainsi que le Code de conduite (annexé au règlement intérieur de Swiss Life France) émis par le groupe en Suisse sont implémentés au sein de Swiss Life France (dont SLAB) après adaptation aux spécificités locales.

Les lois, la réglementation et les directives groupe prévalent systématiquement sur les directives locales selon l'ordre de priorité suivant:

- « Code du commerce »,
- *Codes sectoriels*: « Code des assurances », « Code Monétaire et Financier »,
- Décisions du groupe,
- Directives et guidelines du groupe.

Swiss Life France émet ses propres directives et guidelines sur des éléments qui ne sont pas couverts par le Groupe.

Politique de rémunération

La politique de rémunération de Swiss Life promeut une gestion saine et efficace des risques et vise à ne pas encourager la prise de risques au-delà des limites de tolérance au risque de l'entreprise. Les pratiques de rémunération définies dans la politique tiennent compte de la stratégie d'entreprise et des principes de gestion des risques, et veillent à ne pas placer les collaborateurs en situation de conflits d'intérêts.

La politique de rémunération s'applique à l'ensemble de la société et comporte des dispositions spécifiques pour les personnels rémunérés par Swiss Life France et ses entités (notamment SLAB) dont l'activité professionnelle a un impact important sur le profil de risque de l'entreprise (dits « preneurs de risques ») d'une part et, d'autre part, pour les personnes qui exercent des fonctions clés au sein de Swiss Life France, ses entités (notamment SLAB) au sens de la directive Solvabilité II.

Parmi les dispositions spécifiques applicables aux populations précédemment évoquées, figure le respect d'un équilibre entre la rémunération fixe et variable. A ce titre, la composante variable de la rémunération de ces populations a été plafonnée sur base de seuils établis en pourcentage de la composante fixe de la rémunération. Différents seuils ont ainsi été définis selon les fonctions considérées (par exemple dirigeants effectifs, autres responsables de fonctions clés, autres preneurs de risques,...).

Les principes d'équilibre de la rémunération entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération ainsi que les critères de performance utilisés pour calculer la rémunération variable favorisent une gestion saine de l'entreprise et n'encouragent pas les prises de risques excessives. D'autre part, pour certains preneurs de risques, une partie de la rémunération variable est différée en fonction d'objectifs moyen-long termes et soumise à un mécanisme de revue sur base de critères qualitatifs. Cette pratique vise notamment à assurer la cohérence avec la stratégie de l'entreprise et ses résultats à moyen-long terme, tout en veillant à l'efficacité de la gestion des risques.

Enfin d'autres avantages relevant du domaine de la protection sociale tels que la santé, la prévoyance ou la retraite (contrats de type « article 39 » / « article 83 ») peuvent être fournis aux salariés. Cependant, ces avantages ne correspondent pas à de la rémunération variable fonction de la réussite d'objectifs annuels et d'objectifs moyen-long termes.

Des dispositions spécifiques ont été mises en place pour la partie rémunération variable des responsables de fonctions clés. Leur rémunération variable est indépendante de la performance

financière des sociétés placées sous leur périmètre de contrôle et elle est liée à l'atteinte d'objectifs qualitatifs dans leurs domaines d'activités respectifs.

Transactions importantes

Il n'y a pas eu de transaction importante conclue durant la période de référence avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres du Conseil d'Administration (l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle).

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Swiss Life met tout en œuvre pour que l'ensemble des personnes occupant des fonctions clés satisfasse à tout moment aux exigences de compétence et d'honorabilité.

Swiss Life France suit un cycle des ressources humaines (RH).

Le cycle RH contient les processus suivants, décrits dans les règlements internes correspondants et garantissant les exigences de compétence et d'honorabilité de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle ainsi que des employés:

- Campagne des entretiens
- Révisions salariales
- Revues budgétaires
- Formation
- Enquête d'opinion collaborateurs
- Revue du capital humain

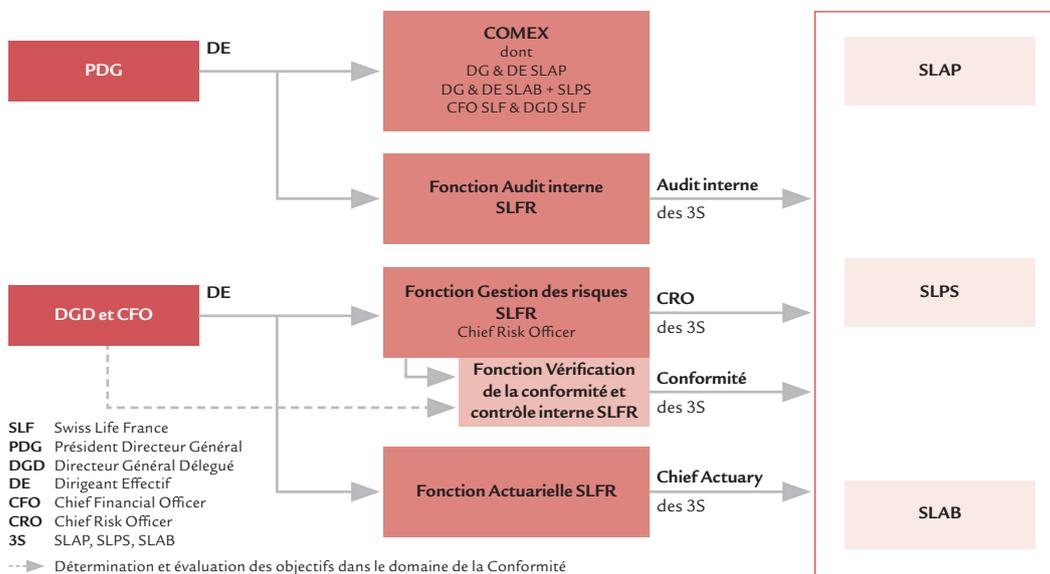
En plus de ces processus, Swiss Life a établi un code de conduite qui définit les responsabilités individuelles, les principes de bonne conduite pour tous les employés et les responsabilités supplémentaires pour les membres de la direction et les cadres.

Les applications des exigences de compétence et d'honorabilité au sein de Swiss Life sont explicitées ci-après, et font l'objet d'une formalisation par une procédure écrite.

Fonctions clés

Solvabilité II introduit des « fonctions clés ». Les rôles et responsabilités de ces fonctions clés sont décrits dans le système de Directives de Swiss Life France.

Pour information, la vision matricielle Swiss Life France consolidée est la suivante:



Les fonctions clés ont un accès direct aux Conseils d'administration de SLAP, SLAB, SLPS, SLF et présentent les différents rapports réglementaires.

Compétence et honorabilité

Périmètre d'application

Les personnes concernées au sein des entités par la procédure de nomination et d'évaluation des compétences et de l'honorabilité sont les suivantes:

- Les membres des Conseils d'Administration, équivalent de l'Organe d'administration, de gestion ou de contrôle au sens de Solvabilité II.
- Les Dirigeants effectifs: les Directeurs Généraux et Présidents des Conseils d'Administration de chaque entité sont identifiés comme dirigeants effectifs.
- Les responsables des 4 fonctions clés (fonctions gestion des risques, actuarielle, d'audit interne et vérification de la conformité)

Synthèse des règles de compétence et d'honorabilité:

Les règles de compétence et d'honorabilité s'articulent autour des 4 axes suivants:

- Des compétences individuelles pour les dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés
- Des compétences collectives pour les membres du Conseil d'Administration
- Des critères d'honorabilité et d'intégrité
- Une politique écrite

Exigences de compétence

Compétences des membres du Conseil d'Administration (qui remplit les fonctions d'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de SLAB) et compétence collective

L'article L322-2 du code des assurances définit les exigences de compétence requises.

D'autre part, il est précisé dans l'article 2 du décret du 13 novembre 2014 n° 2014-1357 que l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution « s'assure que ceux-ci disposent collectivement des connaissances et de l'expérience nécessaires en matière de:

- marchés de l'assurance et de marchés financiers,
- stratégie de l'entreprise et de son modèle économique,
- système de gouvernance,
- analyse financière et actuarielle,
- exigences législatives et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance,

appropriées à l'exercice des responsabilités dévolues au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance.»

Procédure d'évaluation de la compétence:

Afin d'évaluer la compétence des membres du Conseil d'Administration au regard des *compétences collectives* dont le conseil doit disposer, des travaux sont actuellement en cours afin de compléter une grille d'appréciation pour chacun des membres. Cette grille est revue et mise à jour lors de chaque renouvellement ou remplacement de membre du Conseil d'Administration. La compétence collective est alors réévaluée.

Dans le but d'assurer un niveau de compétence collective acceptable, la compétence collective minimum requise pour chacun des domaines est une compétence au niveau « maîtrise » (la compétence de chacun des membres peut être évaluée comme débutant, maîtrise ou expert; toutefois dans chaque domaine au moins un membre doit disposer d'un niveau d'au moins « maîtrise »).

Niveau de compétence collective du Conseil d'Administration:

Compte tenu de leur expérience, le niveau de compétence collective des membres du Conseil d'Administration est considéré comme satisfaisant. L'évaluation de la compétence collective est réalisée pour les nouveaux membres des conseils depuis 2018.

Compétences des dirigeants effectifs de Swiss Life France et de ses entités

Procédure d'évaluation de la compétence:

Afin d'évaluer les *compétences individuelles* des dirigeants effectifs, une grille d'appréciation doit être complétée par chacun des dirigeants effectifs et devra être revue et mise à jour si nécessaire lors de chaque renouvellement ou remplacement de dirigeant effectif.

Niveau de compétence des dirigeants effectifs:

Compte tenu de leur niveau d'expérience, le niveau de compétence individuelle des dirigeants effectifs est considéré comme satisfaisant.

Compétences des responsables des fonctions clés de Swiss Life France et de ses entités

Procédure d'évaluation de la compétence:

Dans le cadre du renseignement du « Formulaire de nomination ou de renouvellement de Responsables de fonctions clés à transmettre à l'ACPR », les responsables de fonctions clés doivent fournir leur curriculum vitae en français, actualisé, daté et signé par eux-mêmes, indiquant notamment de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées.

Niveau de compétence des responsables des fonctions clés:

Le niveau de compétence requis pour qu'une personne puisse être nommée responsable d'une fonction clé est maîtrise ou expert.

Exigences d'honorabilité

Les personnes, concernées par les exigences de compétence, listées ci-dessus doivent également répondre aux critères d'honorabilité définis dans les mesures de niveau 2 (Actes Délégués) à l'article 273:

« L'évaluation de l'honorabilité d'une personne comprend une évaluation de son honnêteté et de sa solidité financière, fondée sur des éléments concrets concernant son caractère, son comportement personnel et sa conduite professionnelle, y compris tout élément de nature pénale, financière ou prudentielle pertinent aux fins de cette évaluation. ».

Procédure d'évaluation de l'honorabilité:

L'honorabilité des membres du Conseil d'Administration, des dirigeants effectifs de l'entreprise et des responsables des fonctions clés est évaluée sur base des documents à communiquer à l'ACPR lors de la nomination ou du renouvellement d'une de ces fonctions.

Le dispositif d'évaluation de l'honorabilité fera l'objet d'adaptations en 2020, conformément aux dispositions de la position de l'ACPR 2019-P-01 relative à l'évaluation de l'honorabilité des membres du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance des organismes du secteur de l'assurance.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

SLAB adopte une approche globale de la gestion des risques, intégrant des éléments à la fois quantitatifs et qualitatifs. L'objectif est la protection des assurés et le meilleur retour sur investissement tout en respectant les exigences réglementaires et en tenant compte du contexte économique difficile.

La gestion des risques est une composante clé pour le pilotage de Swiss Life. Le Comité exécutif et le Conseil d'Administration, via leurs instances délégataires, assurent la surveillance et la prise de décision en matière de gestion des risques; le tout est ensuite intégré au processus de planification annuelle de Swiss Life. Des comités dédiés effectuent des évaluations qualitatives de la stratégie, des risques opérationnels et du système de contrôle interne (Internal Control System). De plus, les éléments quantitatifs permettant la fixation et le suivi de budgets de risque et la définition de la stratégie d'investissement sont inclus dans le processus de gestion actif-passif. En fonction du niveau global d'appétence aux risques, de la capacité de la compagnie à prendre des risques mais aussi des contraintes réglementaires, un système de limites est ainsi fixé chez Swiss Life.

À tous les niveaux du groupe, la stratégie de gestion des risques est traduite opérationnellement et mise en œuvre.

Description du système de Gestion des Risques

La gestion du risque et des incertitudes est au cœur même du métier d'une société d'assurance.

L'activité d'assurance se caractérise par une inversion du cycle de production. Ainsi la vente d'une garantie à un prix déterminé est antérieure à la connaissance du coût lors du règlement du sinistre. De plus, le délai entre le fait générateur et le décaissement est plus ou moins long, il peut même atteindre plusieurs années.

Cette inversion du cycle de production donne une importance significative aux placements, en représentation des engagements de l'assureur vis-à-vis des assurés. La tarification a aussi un rôle primordial afin de s'assurer de l'adéquation entre la prime et le sinistre. Dans ce contexte, le suivi des marges est une nécessité puisqu'il doit permettre de contrôler la solidité de la société d'assurance.

Dans cette perspective, il est à noter que les entreprises d'assurance sont contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le rôle est notamment de veiller au respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'assurance, ainsi qu'au respect des engagements financiers pris vis-à-vis des assurés, tout en respectant les règles prudentielles obligatoires (constitution d'une marge de solvabilité suffisante) et de la prise de sanctions disciplinaires à l'égard des entreprises n'ayant pas respecté les dispositions législatives et réglementaires.

Swiss Life utilise des indicateurs clés globaux de performance permettant de gérer l'adéquation entre la rentabilité de la société et la bonne gestion des risques, tels que par exemple: les bénéfices, le rendement des capitaux propres, la marge sur affaires nouvelles, la solvabilité économique, le rating du Groupe et un indicateur d'engagement des collaborateurs.

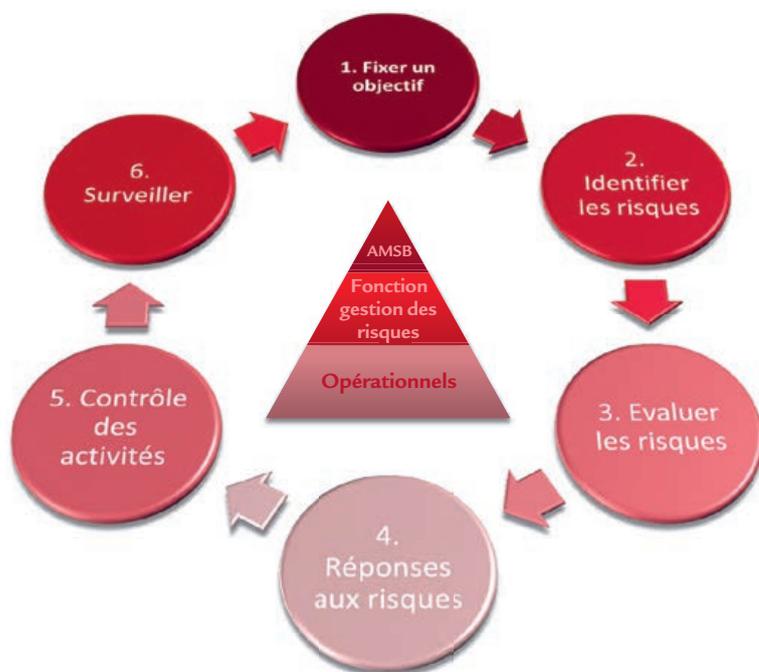
Des indicateurs sont suivis également dans le cadre du rapports DPEF (« Déclaration de performance Extra-financière »). La stratégie risque de Swiss Life soutient la stratégie d'entreprise et permet à celle-ci de croître d'une manière durable et rentable.

Swiss Life cherche à limiter les risques inhérents à l'activité d'assurance et de retraite qui sont maîtrisables. D'autres risques ne peuvent être évités (risque opérationnel par exemple); ils doivent être surveillés activement et atténués à l'aide de différentes techniques.

Swiss Life détermine son appétence pour le risque (c'est-à-dire le risque que le groupe est disposé à prendre) en fonction de sa stratégie et de sa capacité à prendre des risques.

Principes, Objectifs et Techniques de gestion des risques

Le profil de risque de l'entreprise est analysé en commençant par l'identification puis l'évaluation des risques et enfin l'agrégation des risques. L'entreprise définit son niveau d'appétence pour le risque et alloue un « budget » global. Ce budget est ensuite décomposé par type de risques et traduit en limites opérationnelles pour le pilotage de l'activité. Les risques et limites sont mesurés et contrôlés régulièrement.



Les éléments clés de la gestion des risques sont l'identification, l'analyse, l'évaluation, la gestion, le contrôle et le reporting systématique des risques. Ainsi, la gestion des risques soutient les objectifs suivants :

- Assurer la pérennité de l'entreprise;
- Accroître durablement la valeur de l'entreprise;
- Aider à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels;
- Optimiser le coût du risque à moyen et à long terme;
- Instaurer une culture du risque et y sensibiliser tous les collaborateurs.

Les techniques suivantes peuvent être mises en œuvre :

- Éviter des risques indésirables.
- Atténuer un risque par la réduction de l'exposition aux risques existants.
- Diversifier un risque.
- Limiter un risque en fixant des seuils de perte potentielle.
- Transférer un risque.
- Accepter un risque.

L'utilisation de ces techniques peut varier selon le type de risque et il peut être nécessaire de les combiner. SLAB peut décider également de mesures contingentes pour faire face aux risques.

La gouvernance du système de gestion des risques

La gestion des risques est au cœur de l'organisation des rôles et des activités du Groupe Swiss Life. Les principes clés sont les suivants :

- Les rôles et responsabilités des « preneurs de risque » et des « contrôleurs de risques » sont clairement définis et séparés.
- Les exigences légales et réglementaires doivent être respectées à tout moment et de manière efficace.

– Coordination entre les différentes fonctions.

La structure organisationnelle de Swiss Life contient trois «lignes de défense» assurant indépendamment le pilotage et le contrôle des risques, tel que cela est décrit ultérieurement dans la section *B.4. Système de contrôle interne*.

Les instances du contrôle des risques sont:

– Le Comité LIRC (Local investment and Risk Committee)

Le LIRC se réunit environ 2 fois par mois. Les membres permanents du LIRC sont des responsables exécutifs de SL France, des directeurs et des experts

– Le Comité Local ALCO (Asset Allocation Committee)

Le rôle du comité local ALCO est d'élaborer des propositions d'allocations stratégiques d'actifs selon les modalités définies par la Guideline « Processus ALCO ». La proposition définitive est adoptée par le LIRC et proposée à l'ALCO Groupe.

Stratégie Risque, Appétence aux risques et limites de risque

Les risques acceptés sont évalués sur la base du couple rendement-risque (l'exposition étant considérée après couverture). Les techniques de couverture impliquent l'usage d'instruments financiers, de la réassurance et de la diversification au sein du portefeuille.

Par conséquent, Swiss Life France est exposé à des risques non « couvrables » (ou non « hedgeable ») par nature et/ou à des risques non couverts par décision de gestion. Ces deux types de risque doivent être couverts par le capital de l'entreprise. Le montant du capital est mesuré en termes de perte potentielle du capital économique réglementaire.

Le Swiss Solvency Test (SST), exigence réglementaire de l'autorité de régulation Suisse des marchés financiers (FINMA), est un référentiel important, du fait de l'appartenance des entités de Swiss Life France au Groupe Swiss Life, soumis à la réglementation suisse. Comme cela a déjà été souligné, cet indicateur est reflété dans le système de gestion des risques par une limite SST pour Swiss Life AG.

De manière générale, Swiss Life France a mis en place un système complet de limites pour contrôler les risques sous-jacents. Comme déjà évoqué, le niveau de la limite SST est défini par l'IRC (« Investment and Risk Committee » du Groupe) sur proposition du GRC. La limite SST pour le Groupe est ensuite scindée en limites SST locales pour chaque entité du Groupe. La décision finale du niveau de ces limites est prise par le GRC à partir d'une proposition de l'entité.

Par conséquent, l'ensemble des processus (Allocations Stratégique d'Actif, Gestion du capital) de la société sont compatibles et cohérent avec la gestion des risques du Groupe Swiss Life. Certains indicateurs clés sont dérivés du cadre du SST, mais comprennent des ratios SII et des éléments clés du processus ORSA.

Risques quantitatifs:

Comme déjà évoqué, l'appétence au risque est définie à partir de limites exprimées en termes de ratio de solvabilité. Pour le risque de crédit, les limites d'exposition par notation intègrent une

contrainte de risque de concentration. Des reportings spécifiques ont été mis en place. Swiss Life France a intégré les risques suivants dans sa réflexion sur les risques ESG / climat :

- risque de réputation (y compris la perception des collaborateurs) ;
- risque de conformité ;
- risque business (notamment les appels d'offres) ;
- risque lié au financement.

Risques qualitatifs:

Les risques stratégiques et opérationnels ont des seuils de tolérance au risque exprimés de manière quantitative.

Assurance:

Le risque d'assurance est géré au travers du processus de souscription intégrant des limites et des seuils.

Gestion des produits:

La mise en place de certains produits ou garanties est soumise à un processus d'approbation.

Description et intégration de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'entreprise mène annuellement un processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS), aussi appelé par son acronyme en anglais « ORSA » (Own Risk and Solvency Assessment) dans la suite de ce document.

L'ORSA est intégré aux processus actuels de gestion des risques dans le cadre du plan budgétaire triennal.

Le MTP (Mid Term Planning: exercice de planification budgétaire) est mis en œuvre dans le cadre de la déclinaison opérationnelle de la stratégie Swiss Life France en accord avec la stratégie du Groupe Swiss Life. Ce plan triennal a pour objectif de décrire, quantifier et prévoir les résultats et les bilans en fonction des métiers et de l'évolution des coûts, des changements structurels et des relations avec les partenaires commerciaux. Ainsi, le MTP est le reflet de l'orientation stratégique de la société.

A l'exception de cas possibles d'activités en « run-off » les projections réalisées dans le MTP reposent sur l'hypothèse de poursuite de l'activité, à savoir que l'entité est supposée poursuivre son activité sur l'horizon prévu par le business plan. Le MTP intègre les trois éléments interdépendants suivants:

- Projection des affaires en portefeuille et des affaires nouvelles;
- Projection des éléments de capital;
- Projection des besoins de capitaux requis.

Projection des besoins de capitaux requis

Le MTP représente la planification stratégique, y compris la projection des indicateurs clés de performance. Dans le cadre du MTP, les indicateurs sont déterminés pour les trois années suivantes et leur impact sur les décisions potentielles de gestion des investissements et des risques est analysé en fonction de différents scénarios économiques. Les indicateurs de solvabilité (couverture du SCR, MCR, etc.) sont autant d'exemples d'indicateurs clés de performance.

Processus opérationnel de l'ORSA

Le processus MTP est la base du processus ORSA. Le dispositif est complété par les trois évaluations suivantes:

- La mesure dans laquelle le profil de risque de la compagnie s'écarte de la formule standard;
- Le respect continu en termes d'exigences réglementaires;
- Le Besoin Global de Solvabilité (BGS).

Définition des besoins de solvabilité

Le Besoin Global de Solvabilité (BGS) est défini dans le cadre de l'ORSA comme le capital initial nécessaire pour couvrir de manière adéquate le profil de risque sur un ensemble prédéfini de scénarios. Il correspond à une vision propre de la compagnie Swiss Life France:

- Valorise la position de capital initiale du BGS à travers un SCR ajusté (noté SCR').
- Evalue le BGS selon un scénario de base et selon des scénarios défavorables.
- Complète l'approche avec une évaluation qualitative.

Cette méthodologie est mise en place par l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (AMSB) de l'entité afin de refléter son appétit au risque. De plus, la couverture du ratio SST est une contrainte supplémentaire applicable à SLAB compte tenu du fait que le Groupe Swiss Life est soumis à cette norme prudentielle.

Dans l'évaluation du BGS, l'entité pourrait s'écarter de la formule standard SII pour quantifier différemment l'exigence de capital, ou ajouter des exigences de fonds propres pour les risques qui ne sont pas couverts conceptuellement par la formule standard ou qui sont considérés comme négligeables par celle-ci.

L'AMSB définit un niveau d'appétence au risque exprimé comme des seuils de couverture du SCR ajusté dans chacun des scénarios prospectifs. Le BGS tient alors compte d'un éventuel capital additionnel nécessaire à la couverture de ces seuils.

Fréquence de l'examen et de l'approbation

Le processus de l'examen et de l'approbation est établi sur un cycle annuel.

B.4 Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne

Le Contrôle interne de Swiss Life couvre l'ensemble des procédures, méthodes et mesures prescrites par le Conseil d'administration et le directoire du Groupe afin de s'assurer de:

- La conformité aux exigences légales et réglementaires encadrant les activités de Swiss Life,
- L'efficacité des processus opérationnels
- La disponibilité, la fiabilité et l'intégrité de l'information financière et non-financière

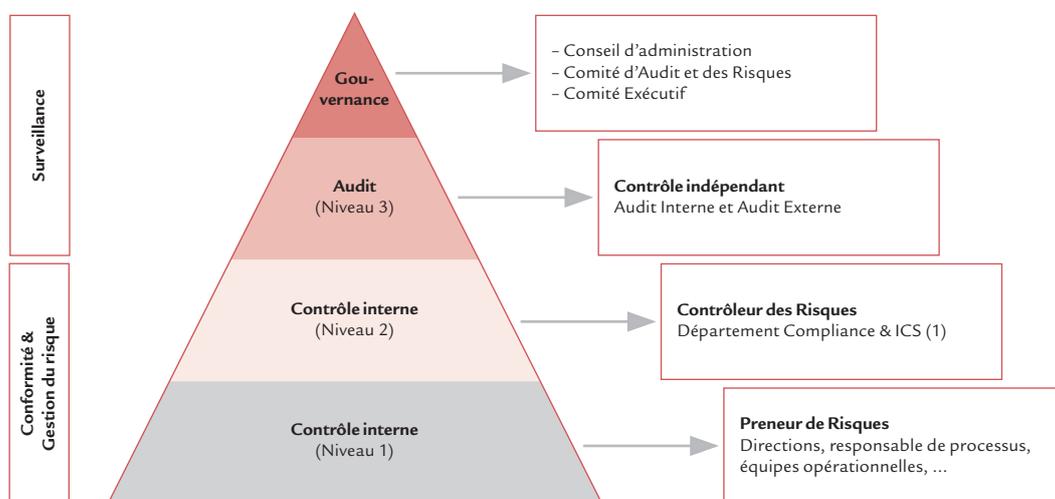
Le système ICS (Internal control system) veille à maintenir un dispositif de contrôle interne qui permet aux unités opérationnelles de s'assurer de:

- La conformité aux exigences légales, réglementaires et contractuelles
- La fiabilité du reporting financier
- La protection des actifs

Swiss Life France a mis en œuvre et gère son contrôle interne au niveau local dans le respect des normes du groupe Swiss Life.

Le dispositif de contrôle interne porte également sur les mesures mises en place pour réduire le niveau de perte lié aux incidents opérationnels.

Le dispositif ICS (Internal Control System) est global et couvre tous les niveaux de responsabilités. Il garantit l'indépendance des activités de surveillance et de gestion des risques.



Ce schéma reflète les lignes de défense évoquées dans la section B.3. *Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.*

Gestion du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne s'organise autour de la cartographie des risques et les contrôles de second niveau.

L'évaluation des risques est mise à jour de façon annuelle.

Les contrôles de second niveau sont déployés selon une approche par les risques et permettent notamment de s'assurer de la conformité aux exigences légales et réglementaires des activités de Swiss Life.

La cartographie des risques opérationnels

La cartographie des risques opérationnels répond aux besoins de mise en place d'un système de management par les risques. Elle consiste à décliner les principales activités en processus et à identifier puis évaluer les risques et contrôles associés.

Les contrôles de second niveau

Des contrôles de second niveau sont réalisés visant à la fois à :

- détecter les éventuelles carences des contrôles de premier niveau réalisés par les unités opérationnelles

– s’assurer de la conformité des travaux des unités opérationnelles par rapport aux exigences légales et réglementaires, et par rapport aux règles de la gouvernance.

Il veille en outre à ce que ce plan de contrôles, défini selon une approche par les risques, s’adapte aux évolutions réglementaires et organisationnelles par le déploiement de nouveaux contrôles lorsque cela s’avère nécessaire.

Procédures clés du contrôle interne

Outre la cartographie des risques et les contrôles de 2nd niveau, le contrôle interne se base sur des dispositifs complémentaires de gestion du risque opérationnel, parmi lesquels :

- le Plan de Continuité d’Activité
- la collecte des incidents opérationnels
- l’évaluation de risques stratégiques
- la formalisation d’un rapport annuel interne portant sur la gestion du risque qualitatif incluant des indicateurs de risques notamment opérationnels

Ces dispositifs additionnels permettent d’avoir une approche globale des risques et des éventuelles défaillances à couvrir.

Vérification de la politique de conformité

La Conformité se définit comme l’ensemble des mesures mises en place afin d’éviter les risques de :

- sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires,
- d’atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions légales, réglementaires ou des normes et usages professionnels.

Le Département « Conformité, Contrôle interne et gestion qualitative du risque », en collaboration avec la Direction juridique, veille à ce qu’il existe un dispositif permettant que les procédures et normes en vigueur dans le groupe en France soient conformes aux dispositions légales et réglementaires et qu’elles correspondent aux politiques et stratégies établies par les organes dirigeants.

Enfin, le responsable « Conformité, Contrôle interne et gestion qualitative du risque » incarne la fonction Vérification de la Conformité au sens de Solvabilité II.

Les exigences de conformité

Elles sont régulièrement suivies et évaluées.

Parmi les exigences minimales de conformité prévues par la réglementation, nous détaillons en particulier les sujets suivants :

Le code de conduite

Le code de conduite rappelle les règles de comportements en matière d’intégrité, de confidentialité, de protection des données, relation avec la clientèle, etc. Il a été modifié en 2017 notamment afin d’intégrer les dispositions de la Loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (loi dite « Sapin 2 ») et en 2018 en lien avec les exigences du Groupe, notamment pour mettre l’accent sur le respect des obligations liées aux sanctions et embargos et sur l’engagement autour de critères éthiques et environnementaux.

La politique en matière de formation de conformité prévoit que les nouveaux entrants soient formés sur le contenu du code de conduite dans les 6 mois de leur arrivée et que l'ensemble des salariés y soit de nouveau sensibilisé tous les 2 ans.

La protection et conservation des données

Le sujet de la protection et la conservation des données est adressé dans le cadre de la conformité au Règlement Général sur la Protection de données (RGPD).

La protection des données à caractère personnel est pilotée par le DPO (Data Protection Officer) au travers notamment :

- d'une gouvernance « RGPD » dédiée, renforcée en 2019 avec la création d'une communauté « RGPD » répartie dans l'ensemble des directions de la société,
- de la publication d'un corpus documentaire spécifique (Directive, Guidelines et Instructions),
- de l'acculturation aux principes de protection des données avec la formation de l'ensemble des collaborateurs,
- de l'amélioration constante des sujets de protection et de conservation des données au travers d'actions impliquant l'ensemble des parties prenantes de la société (directions internes mais également toutes relations avec des parties tierces.)

Par ailleurs, sous la responsabilité de la Direction de la Gouvernance et de la Qualité de la donnée (DGQD), la société poursuit la mise en place de politiques et de dispositifs visant à améliorer la gestion de la donnée tant sur les aspects qualité que protection.

Conflits d'intérêts et lutte contre la corruption

Les règles du Groupe Swiss Life en matière de lutte contre la corruption et gestion des conflits d'intérêts sont décrites dans une guideline. Ce document précise notamment les règles encadrant l'acceptation, par les salariés, de cadeaux externes et invitations. Ces règles sont rappelées régulièrement au travers de formations dans le cadre du parcours des nouveaux entrants ou de communications sur l'intranet.

Depuis 2017, des travaux ont été menés afin de renforcer le dispositif de lutte contre la corruption en y intégrant progressivement les nouvelles dispositions prévues par la loi Sapin 2 (cartographie des risques dédiée, état des lieux des contrôles existants, mesures de protection des lanceurs d'alertes...).

Au même titre le dispositif de gestion des conflits d'intérêts a été revu au regard de la directive européenne sur la distribution en assurances.

La prévention des délits d'initiés et des manipulations des cours

Le Groupe Swiss Life est coté à la bourse de Zurich. Dans ce contexte, un certain nombre d'obligations s'applique notamment en terme de manipulations des cours et des délits d'initiés. Un dispositif interne a été mis en place visant à strictement réglementer des achats /ventes de titres Swiss Life (et de les interdire dans les périodes précédant une communication financière) et à interdire toute divulgation d'informations confidentielles.

Protection de la clientèle

Au sein de Swiss Life France, plusieurs acteurs au sein des différentes Directions contribuent à s'assurer du respect des règles relatives à la protection de la clientèle. Il existe des processus de contrôle en place.

Lutte contre le Blanchiment d'argent et le Financement du terrorisme (LCB/FT)

Swiss Life Assurances de biens a renforcé en 2010 son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, dans le cadre de la mise en œuvre de la 3ème Directive et de ses textes de transposition, notamment l'ordonnance du 30 janvier 2009.

Ce dispositif a été revu afin de finaliser les intégrations des évolutions résultant de la 4ème Directive, de l'ordonnance de transposition du 1^{er} décembre 2016 et du décret du 18.04.2018.

Les actions suivantes ont été finalisées pour les 3 entités:

- Classification des risques selon 5 axes
- Know Your Customer (KYC) – Plateforme d'échange intragroupe sur les clients communs ayant fait l'objet d'un examen renforcé et/ou d'une déclaration de soupçon
- Détection des risques et mise en place des mesures de vigilance associées
- Déclarations de soupçons – amélioration quantitative et qualitative
- Contrôles notamment des délégataires de gestion – une formation dédiée a été suivie par le Service Délégataires en Octobre 2019
- Formation régulièrement actualisée des évolutions réglementaires

Des actions d'amélioration continue et d'adaptations à la 5ème directive, transposée en droit français début 2020 sont par ailleurs en cours de déploiement.

Transparence

Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)

En 2019, Swiss Life France a publié un rapport conformément à la Directive Européenne sur la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF). Tout en s'assurant de la cohérence globale avec le dispositif de gestion des risques, ce rapport propose un éclairage et une analyse plus fine en appliquant la nomenclature de la réglementation DPEF. Il fait aussi le lien avec le plan stratégique et notre business model.

Rapport dans le cadre de l'article 173 de la loi sur la transition énergétique

Swiss Life France a publié, pour la première fois en 2019, le rapport « Démarche d'investissement Responsable » en réponse à l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Des actions de développement de ce dispositif sont toujours en cours dont les résultats seront intégrés dans le rapport 2020.

Les reportings spécifiques de Conformité

Des reportings sont produits spécifiquement au titre de la Conformité:

- pour l'autorité de tutelle
- pour le Comité d'Audit et des Risques de Swiss Life France

- pour le Comité Exécutif de Swiss Life France
- par les organes de décision du Groupe Swiss Life

B.5 Fonction d'audit interne

Politique d'audit interne

Directives Groupe/France

La politique de l'Audit Interne repose sur un ensemble de procédures étant appliquées tant au niveau du Groupe qu'au niveau de Swiss Life France.

Un cadre méthodologique est en place décrivant les processus d'audit au sein de Swiss Life France et les comités d'audit Groupe et France.

Les standards appliqués sont:

- Les normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et le code de déontologie de l'Institut des Auditeurs Internes (IIA);
- Les normes d'audit informatique, de qualité et le code d'éthique professionnelle de l'Association de l'Audit et des Contrôles des Systèmes d'Informations (ISACA).

Conformément aux dispositions de Solvabilité II, les procédures de l'Audit Interne intègrent les modalités d'information de la part du responsable de l'Audit Interne à destination du Comité d'Audit et des Risques (en cas de constats qui révèlent une situation susceptible de mettre en péril la continuité d'exploitation de l'entreprise), du Conseil d'Administration et du Superviseur (en cas de faits avérés éminemment graves et relevant de délits sanctionnés par la loi pénale).

Fonction d'audit interne

Positionnement de l'Audit Interne

La fonction d'audit interne évalue notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance et est exercée d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles.

Ainsi, le département d'Audit Interne est rattaché:

- hiérarchiquement au Directeur Général de Swiss Life France,
- fonctionnellement au responsable du département « Corporate Internal Audit » (lui-même directement subordonné au président du conseil d'administration Swiss Life Group) basé au siège du Groupe à Zurich.

Le département d'Audit Interne reporte au Comité exécutif et au Comité d'Audit et des Risques, qui eux-mêmes reportent au Conseil d'Administration qui constitue l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle. Ainsi, toute conclusion et toute recommandation de l'audit interne est communiquée à l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle, qui suit quelles actions doivent être menées pour chacune de ces conclusions et recommandations de l'audit interne et qui veille à ce que ces actions soient menées à bien.

Direction de l'Audit Interne

Le responsable de l'Audit Interne Swiss Life France est chargé de l'organisation, du développement et du déroulement des activités de l'Audit Interne en France.

Il s'assure également que les collaborateurs réalisant des missions d'audit interne disposent collectivement du savoir, des capacités et de la spécialisation nécessaire pour accomplir le mieux possible leurs activités de contrôle conformément à la planification annuelle.

Les auditeurs internes améliorent leur savoir, leurs capacités et autres compétences par une formation continue régulière.

De plus, le passage du diplôme international « Certificate of Internal Auditor » (CIA) est souhaité, par le Corporate Internal Audit, pour l'ensemble des auditeurs du Groupe.

Activité de la Direction de l'Audit Interne

Dans le cadre de ses activités, l'Audit Interne applique les normes internationales professionnelles (IIA) ce qui lui garantit la référence aux meilleures pratiques.

Les normes professionnelles internationales pour la pratique de l'audit interne (standards IIA) prévoient que les services d'audit interne doivent se soumettre au moins tous les 5 ans à une revue qualité externe. Cette revue a été effectivement réalisée.

B.6 Fonction actuarielle

La fonction actuarielle

La fonction actuarielle est définie comme étant l'une des fonctions de l'assureur et ses activités principales sont les suivantes :

- Coordonne le calcul des provisions techniques en respect des principes de Solvabilité II;
- Assure le caractère approprié des méthodologies et des modèles utilisés ainsi que des hypothèses sous-jacentes au calcul des provisions techniques;
- Évalue la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions techniques;
- Compare les Best Estimates avec l'expérience;
- Informe le conseil d'administration concernant la fiabilité et le caractère approprié des provisions techniques;
- Supervise le calcul des provisions techniques dans les cas spécifiques où les données sont insuffisantes ou de qualité inappropriée pour appliquer une méthode actuarielle fiable;
- Exprime une opinion sur la politique de souscription;
- Exprime une opinion sur le caractère approprié de la politique de réassurance;
- Contribue à la mise en place effective du système de gestion des risques, en particulier en ce qui concerne le modèle servant au calcul des exigences en capital (SCR et MCR) et l'ORSA.

Chief Actuary

La fonction actuarielle selon Solvabilité II est incarnée au sein de Swiss Life France par le Chief Actuary de Swiss Life France.

Dans la suite, nous remplacerons donc souvent le terme « fonction actuarielle » SII par le terme « Chief Actuary » de Swiss Life France.

Exigences en termes d'organisation et de processus

Pour permettre à la fonction actuarielle d'émettre une opinion indépendante sur les activités de souscription et sur la réassurance ainsi que sur les nouveaux produits ou modification de pro-

duits, la fonction actuarielle ne doit pas être seule en charge de ces tâches. Une distinction claire entre les personnes et les unités organisationnelles responsables de l'exécution, et l'émission d'une opinion sur le caractère approprié de ces tâches actuarielles exécutées doit être assurée. C'est le rôle du Chief Actuary de définir et d'appliquer des critères d'indépendance appropriés. Par principe, une personne ne doit pas exprimer une opinion sur son propre travail. Le même principe s'applique en cas de délégation.

Pour éviter les conflits d'intérêt concernant les activités de la fonction actuarielle, des mesures d'accompagnement appropriées sont implémentées.

Des exemples de mesure d'accompagnement sont les suivantes:

- Transfert du processus de décision dans des comités (décisions collectives).
- Lignes hiérarchiques séparées ou additionnelles (ligne hiérarchique fonctionnelle ou directe).
- Documentation de la décision et du processus de décision.
- Principe des quatre yeux.

Organisation et processus actuariels de Swiss Life France

Le Chief Actuary peut communiquer de sa propre initiative avec tout membre du personnel, peut accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes pour exercer ses responsabilités.

Exigences concernant les activités de la fonction actuarielle

Le Chief Actuary produit au moins annuellement un rapport écrit au Conseil d'Administration.

Les travaux effectués par le Chief Actuary s'inscrivent dans le système de gestion des risques.

B.7 Sous-traitance

L'externalisation désigne toute forme d'arrangement entre une unité opérationnelle de Swiss Life et un prestataire de service, par lequel ce dernier prend en charge de façon permanente et autonome un service ou une activité, qui autrement aurait été réalisée par l'unité opérationnelle de Swiss Life et pour laquelle cette unité opérationnelle conserve néanmoins la responsabilité.

Le prestataire de service peut être interne ou externe au groupe Swiss Life, ou être soumis ou non à une autorité de tutelle.

Maîtrise des activités externalisées de Swiss Life France

Swiss Life France a mis en place un dispositif de maîtrise du risque d'externalisation.

Parmi les éléments de ce dispositif, on peut noter:

- Des procédures encadrant les diligences précontractuelles à réaliser en termes d'analyse des risques et le circuit de prise de décision pour le recours à l'externalisation (ou le renouvellement d'une externalisation). Les procédures définissent un traitement différencié en fonction de la criticité (par nature ou au regard des montants)
- Un inventaire des fonctions et activités déléguées
- Une évaluation par les unités opérationnelles ayant recours à l'externalisation
 - de la qualité de la prestation au regard des attendus opérationnels
 - de l'impact de l'externalisation sur le profil général du risque de l'unité opérationnelle

Un projet de renforcement de ce dispositif a été initié début 2018 et s'est poursuivi en 2019.

Les travaux réalisés ont mené à un renforcement du dispositif de contrôle et d'audit des délégataires et à une harmonisation des pratiques entre les différentes entités.

B.8 Autres informations

Non applicable à ce jour.

C Profil de risque

SwissLife Assurances de Biens (SLAB) est une société d'assurance non-vie détenue (96% directement et 4% indirectement au travers de SLAP) par la holding Swiss Life France (holding de Swiss Life Groupe en France).

SLAB est basée en France et opère principalement sur le marché français de l'assurance non-vie. SLAB est une société de petite taille avec une part de marché relativement faible qui s'élève à 0,6% du marché non-vie français, en termes de primes brutes acquises.

Le portefeuille de SLAB contient essentiellement les produits suivants:

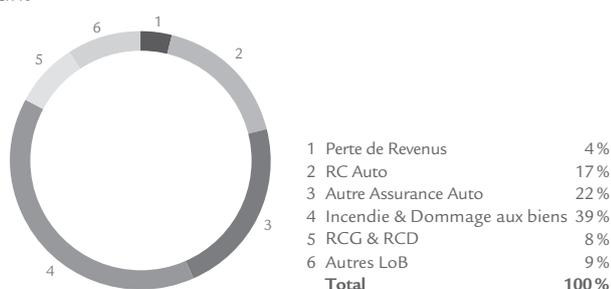
- Dommages aux biens (par exemple: « Multi-Risque Habitation », « Immeuble », ...)
- Automobile (dommage et responsabilité civile)
- Responsabilité civile générale
- Protection juridique

La société a une exposition négligeable voire nulle à certaines lignes d'activités de Solvabilité II, comme par exemple « Marine, aviation, transport » et « Caution ». De plus, l'exposition à la réassurance acceptée est limitée.

Même si SLAB est de taille modeste, son activité est bien diversifiée entre les différents secteurs d'activités de Solvabilité II. Les graphiques ci-dessous présentent les répartitions par ligne d'activité des primes acquises (montant total EUR 297m) en 2019 et des Best Estimates (meilleure estimation des engagements d'assurance) (montant total de EUR 576m) au 31.12.2019:

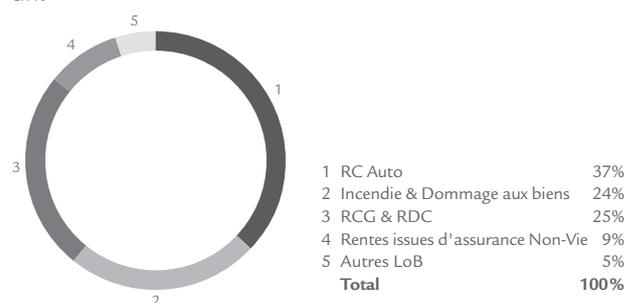
Primes Acquises

en %



Best Estimates par Ligne de Business

en %



La société utilise différents réseaux de distribution pour vendre ses produits d'assurance : agents généraux, courtiers et partenaires de distribution. Au sein de Swiss Life France, SLAB a le positionnement stratégique de proposer au client des produits d'appel en Dommages, avant de lui proposer d'augmenter sa couverture en assurance avec des produits d'assurance vie, Santé-Prévoyance ou bancaires. A l'inverse, quand le parcours commercial du client ne démarre par un produit Dommages, SLAB peut alors proposer des produits en accompagnement.

Dans le nouveau plan budgétaire, le développement commercial avec les partenaires de distribution est prévu de façon plus importante que lors des plans précédents. Bien que les niveaux de sinistralité de ce type de réseaux soient supérieurs à ceux des réseaux traditionnels (agents et courtiers), cela ne remet pas en cause de façon matérielle le profil de risque de SLAB car ce risque technique est appréhendé via les politiques de tarif et de provisionnement.

Dans le cadre de sa gestion active des risques, des protections de réassurance ont été souscrites pour réduire l'exposition de SLAB aux risques graves et aux risques catastrophiques. Le programme de réassurance souscrit par SLAB est complet. Les réassureurs sont très bien notés par les agences de notation et opèrent internationalement.

L'exposition de SLAB est géographiquement diversifiée au sein du marché français.

Le dispositif de gestion des risques couvre les risques de souscription et de provisionnement, les risques de marché, le risque de crédit ainsi que les risques opérationnels et stratégiques. Pour rappel, ces risques sont contrôlés par le dispositif suivant:

- Un suivi de la rentabilité, du provisionnement social et prudentiel ;
- Un suivi des risques de souscription, de marché, du besoin global de solvabilité ainsi que de la réassurance ;
- Un processus de planification budgétaire;
- Un processus de gestion actif-passif;
- Des limites internes d'exposition au risque (sur les actifs et assurancielles);
- Un processus dit EIRS (Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité ou ORSA: Own Risk and Solvency Assessment) intégré dans le processus de planification budgétaire (Cf. B.3.2);
- Un processus permettant d'évaluer les risques stratégiques;
- Un système de contrôle interne (dit ICS: Internal Control System) permettant d'évaluer et de réduire le risque opérationnel

Par ailleurs, les risques dits « extra-financiers » ne constituent pas une catégorie à part mais sont intégrés selon leur matérialité au dispositif de gestion des risques, notamment à travers le processus CRP qui mesure leur impact éventuel sur les indicateurs de solvabilité et sur la situation financière.

En 2019, SwissLife France a publié un rapport conformément à la Directive Européenne sur la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF). Tout en s'assurant de la cohérence globale avec le dispositif de gestion des risques, ce rapport propose un éclairage et une analyse plus fine en appliquant la nomenclature de la réglementation DPEF. Il fait aussi le lien avec notre nouveau plan stratégique et notre business model.

L'actif général de l'entité est géré par Swiss Life Asset Managers qui intègre, avec un ensemble consolidé d'informations et de facteurs différents, des critères d'investissement responsable (ESG: Environnement, Social et Gouvernance)² dans le processus de sélection et de contrôle au sein de chaque classe d'actif afin de créer de la valeur.

La solvabilité solide actuelle de la société est le résultat des décisions prises au cours de ces dernières années par la direction en application de ce cadre de gestion des risques ainsi que du contexte économique actuel.

La société surveille de près les ratios de sinistres à primes et le niveau des provisions techniques.

² Pour formaliser son engagement en matière d'ESG, Swiss Life a signé en 2018 les principes des Nations unies pour l'investissement responsable (PRI). Ceux-ci forment le socle du cadre d'investissements responsables du groupe. Ils se concrétisent en six principales thématiques et ont fait l'objet d'un rapport détaillé publié en 2019. En 2018, le groupe Swiss Life a également signé le Global Compact de l'ONU et de la TCFD (Task Force on Climate Disclosure), mettant en avant la transparence financière liée au climat. Swiss Life Asset Managers est également devenue membre du Global Real Estate Sustainability benchmark (GRESB) et adhère à l'Institutional Investors Group on Climate Change, au Forum Nachhaltige Geldanlagen / EuroSif et à l'International Corporate Governance Network.

C.1 Risque de souscription

Exposition au risque

Le risque de souscription correspond au risque d'une perte due à un écart entre les coûts anticipés au moment de la souscription et les coûts réellement supportés par la société lors du règlement du sinistre.

Toutes les composantes du risque de souscription sont couvertes par la formule standard.

La formule standard scinde le risque de souscription entre un risque de souscription Vie (relativement limité car provenant des rentes payées dans le contexte des garanties d'accident) et un risque de souscription Non-Vie, prépondérant.

Au sein du risque de souscription Non-Vie, le risque de primes et réserves est le plus matériel. Le risque de primes est principalement porté par les branches courtes, et celui de réserves par les branches longues. Une exposition au risque catastrophe est également présente, en particulier le risque de catastrophes naturelles maintenu dans une enveloppe limitée du fait du programme de réassurance mis en place.

Concentration des risques

La société ne présente pas de concentration matérielle aux risques de souscription car l'entité dispose d'un portefeuille diversifié:

- en termes de garanties proposées et donc de risques couverts
- en termes de couverture géographique en France.

Atténuation du risque

La société dispose d'un programme de réassurance complet. Il permet à la société de réduire significativement son exposition aux risques graves et aux catastrophes.

Les réassureurs sont sélectionnés par un processus de souscription en réassurance assurant la diversité et la forte qualité de crédit. Le choix des réassureurs est guidé par le souci permanent de réduire le risque de contrepartie.

Un équilibre est recherché entre l'atténuation des risques d'assurance proprement dits et la minimisation du risque de contrepartie des réassureurs. Une relation permanente est entretenue avec le marché de la réassurance afin de suivre, au plus près, ses évolutions de prix et de produits dans le but de maîtriser les coûts de transaction et d'intermédiation de réassurance.

La société étudie régulièrement les solutions de réassurance proposées par le marché en utilisant le critère d'efficacité entre coût et atténuation du risque (réduction de l'exigence en capital).

Sensibilité aux risques

La sensibilité de la société aux risques de souscription peut tout d'abord s'appréhender par les calculs de SCR.

Aussi, dans le cadre du processus ORSA, la société mène des stress tests et reverse stress tests. L'objectif de ces tests est de permettre à l'Organe d'Administration, de Gestion ou de Contrôle (AMSB) de mieux comprendre le profil de risque de l'entité.

Ainsi, la société mesure la sensibilité de la solvabilité à:

- Une hausse du ratio combiné de 1% ;
- Une hausse du Best Estimate de 10% (choc de sous-évaluation) ;
- Un évènement catastrophe sévère d'une probabilité d'occurrence de 0.5% (scénario catastrophe de la formule standard).

Dans chacun des scénarios et même en cas d'une sous-estimation très importante du Best Estimate, les ratios restent très solides.

Les résultats sont donnés dans le tableau suivant :

	Impact d'un choc de souscription sur le ratio de couverture du SCR au 31.12.2019	Impact d'un choc de souscription sur le ratio de couverture du MCR au 31.12.2019
Scénario Central	174%	440%
Evènement Pandémique combiné avec des défauts de réassureurs	172%	436%
Sous-évaluation des Best Estimate de 10%	155%	392%
Choc sur le ratio combiné de 1%	156%	395%

Le reverse stress test indique que pour atteindre un ratio de 100% de couverture du SCR, un choc extrême est nécessaire. Cela confirme la forte résistance de la société à des risques de souscription.

De plus, dans le cadre du processus ORSA, la société évalue la résistance et la sensibilité des fonds propres et des besoins de capitaux requis à des situations défavorables sur l'horizon de son business plan. La société définit des jeux de scénarios déterministes à partir du profil de risque de la compagnie. L'idée est de construire des scénarios de façon holistique afin de fournir une vision globale du business. Ils sont calibrés par jugement d'expert. Les scénarios ne sont pas uniquement financiers mais sont des combinaisons de facteurs de risque.

Ainsi, la résilience de la société dans chaque scénario, et en particulier dans le scénario où la société joue une combinaison de tempête, inondation et défaut de réassureur, démontre la capitalisation solide de la société.

C.2 Risque de marché

Exposition au risque

Le risque de marché correspond au risque de pertes dues à des fluctuations du niveau et/ou de la volatilité des prix du marché.

L'optimisation de l'allocation stratégique d'actifs consiste à trouver un équilibre entre le risque pris et la rentabilité attendue. Elle vise également à s'assurer de l'efficience en capital des investissements, tout en tenant compte des contraintes de liquidité.

La société est modérément exposée au risque action.

Concernant la poche obligataire, elle recherche une exposition mixte entre obligations d'entreprise et obligations d'Etat. De plus, elle applique une politique de gestion du risque de crédit diversifiée et prudente. Le risque de taux est suivi et mesuré par un indicateur du « gap de durée ». Il permet de mesurer la différence de sensibilité aux variations de taux d'intérêt du portefeuille d'actifs d'une part et des engagements envers les assurés d'autre part.

La société dispose d'un programme de couverture de ses expositions modérées en devise (principalement en dollar).

Elle a une exposition relativement élevée au risque de marché concernant l'immobilier. Toutefois, il est composé essentiellement d'immobilier de prestige, diversifié entre bureaux et habitation.

Enfin, comme déjà évoqué, elle investit de façon modérée dans les prêts aux entreprises et investissements ou financements de projets d'infrastructure.

Le tableau ci-dessous montre les facteurs de risque importants considérés dans la formule standard:

Facteur de Risque	Matérialité	Couvert par le SCR
Changement du niveau du prix des actions	Oui	Oui
Changement du niveau de la volatilité actions	Non	Non
Changement du niveau des valeurs des participations	Oui	Oui
Changement du niveau des prix immobilier	Oui	Oui
Changement de la volatilité des prix immobilier	Non	Non
Changement dans la structure à termes des taux d'intérêt (niveau et pente)	Oui	Oui
Changement dans la volatilité des taux d'intérêt	Non	Non implicitement
Changement dans la niveaux de spreads de crédit	Oui	Oui
Changement dans la volatilité des spreads de crédit	Non	Non
Changement dans la niveau des taux de change	Non	Oui
Changement dans la volatilité des taux de change	Non	Non
Défaut de crédit	Oui	Oui

En synthèse, la société est exposée principalement aux risques de spreads (c'est-à-dire le risque lié à la marge des obligations en portefeuille par rapport au taux sans risque) et dans une moindre mesure immobilier et action. Elle est relativement peu exposée au risque de taux d'intérêt grâce à sa gestion du gap de durée.

Concentration des risques

La société ne présente pas de risque de concentration aux risques de marché car l'entité dispose d'un portefeuille diversifié:

- Sur la poche action : actions diversifiées en termes d'exposition géographique et sectorielle, en termes de stratégie de gestion et en termes de taille de marché.
- Sur la poche immobilière : comme déjà mentionné, elle dispose d'un portefeuille de bureaux et d'habitation et tend à le diversifier géographiquement.
- Sur la poche obligataire : elle recherche une exposition mixte entre obligations d'entreprise et obligation d'Etat visant à limiter le risque de spread et de taux et de manière limitée en prêts d'infrastructures.
- Elle investit de manière limitée dans le financement de projets d'infrastructure et des prêts aux entreprises.

De plus, le risque de concentration par émetteur est un risque suivi dans le cadre du suivi du portefeuille, toute poche d'actifs confondue, de façon continue et encadrée par des politiques en matière de gestion du risque crédit et des limites.

Atténuation du risque

La gestion du risque de marché est décrite dans la partie « B.3.Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ». En dehors de l'application de la politique de gestion du risque, SLAB n'a pas investi dans des programmes de couvertures via des produits dérivés pour couvrir les risques de taux et actions. SLAB dispose cependant d'un programme de couverture pour couvrir des expositions modérées en devises (principalement en dollar).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité fait l'objet de limites spécifiques décrites dans la section C.4.

Sensibilité aux risques

Comme déjà indiqué, la société mène des calculs de sensibilité des ratios de solvabilité aux hypothèses de variation des marchés. Les sensibilités mesurées sont:

- Hausse des taux d'intérêt;
- Baisse des taux d'intérêt;
- Chute du cours des actions;
- Chute du marché immobilier;
- Ecartement des spreads de crédit;
- Baisse du taux d'intérêt long terme (Ultimate Forward Rate).

Les sensibilités aux taux d'intérêt sont mesurées avec un niveau d'UFR inchangé. La sensibilité à une chute des marché actions tient compte de la variation que l'on observerait sur le mécanisme contra-cyclique amortisseur « dampener ».

Ces évaluations permettent de tester la résistance de la solvabilité. Ainsi, ces tests ont pu démontrer que les paramètres financiers ont un effet matériel sur le ratio de solvabilité de la société mais ne remettent pas en cause sa solide solvabilité. Les résultats de ces sensibilités sont donnés dans le tableau ci-dessous:

	EY 2019	Baisse des taux de 20bps avec UFR constant	Hausse des taux de 20bps avec UFR constant	Baisse de l'immobilier -10%	Baisse des marchés Actions -30%	Hausse des Spreads de crédit +75bps ²	Baisse de l'UFR de -15bps
SENSIBILITÉ AUX RISQUES DE MARCHÉ							
Impact Fonds Propres	350	9	-8	-11	-34	-16	0
Impact SCR ¹	201	3	-2	-2	-11	-3	-0
Impact Ratio	174%	2%	-2%	-4%	-7%	-6%	0%

¹ Un impact SCR négatif signifie une baisse du SCR.

² Le choc spreads consiste à effectuer un choc de 75 bps sur les obligations corporate uniquement, d'en inférer une variation de la correction pour volatilité et d'en mesurer l'impact sur la totalité du Best Estimate.

La sensibilité à la hausse des spreads de crédit sur les obligations d'entreprises et gouvernementales est défavorable sur le ratio.

De plus, dans le cadre du processus ORSA (EIRS), la société évalue la résistance et la sensibilité des fonds propres et des besoins de capitaux requis à des scénarios défavorables de marché financier sur l'horizon de son business.

La société résiste bien dans tous les scénarios de stress évalués. Dans le cadre du dernier exercice ORSA réalisé en octobre 2018, pour tous les scénarios de stress, les ratios de couverture du SCR restaient supérieurs à l'appétence au risque. Par ailleurs, l'exigence minimale (MCR) est largement couverte dans l'ensemble des scénarios.

C.3 Risque de crédit

Exposition au risque

Le risque de crédit, sa gestion et les politiques associées sont décrites dans la section « B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ».

L'approche Swiss Life de suivi du risque de crédit consiste à agréger les expositions:

- Au niveau Contrepartie;
- Au niveau de l'entité mère qui détient, directement ou indirectement, l'entité émettrice (notion de « ultimate parent »).

De manière générale, des éléments de couverture ou atténuant le risque tels que les collatéraux, nantissements, dérivés de crédit, viennent en déduction de l'exposition au risque de crédit.

La société ne présente pas de risque de concentration en termes de risque de crédit. Aucune exposition ne dépasse 5% de l'actif général exceptée une position avec un rating de crédit de très bonne qualité.

Deux types de limites sont définis pour le risque de Crédit:

- Une limite globale.
- Des limites par contrepartie.

Limites par émission

Afin de réduire le risque de concentration, les limites suivantes s'appliquent par émission:

- Swiss Life Groupe ne peut pas acquérir plus d'un certain pourcentage d'une émission.
- Pour les instruments ayant plusieurs tranches, seule la tranche ayant le meilleur rating doit être souscrite.
- Les investissements en « private equity », instruments financiers complexes ou certains produits dérivés suivent un processus d'approbation particulier.

Concentration des risques

Le suivi des politiques en termes de gestion du risque de crédit vise à limiter le risque de concentration. De plus un suivi par classe de ratings, par type d'expositions, géographique et sectoriel est réalisé (voir section A3). En conséquence, il n'y a pas de risque de concentration identifié en termes de risque de crédit, après avoir tenu compte de la qualité du rating.

Atténuation du risque

Les techniques d'atténuation du risque de crédit consistent principalement en un suivi des expositions, suivi des limites définies dans les politiques écrites et suivi du respect des mandats. La société n'a pas fait le choix d'investir dans des solutions de transferts du risque de crédit. Des solutions sont régulièrement étudiées mais n'apparaissant pas comme efficaces jusqu'à aujourd'hui.

Sensibilité aux risques

Le suivi du risque de crédit fait l'objet de reportings mensuels par rapport aux limites et d'éventuelles mesures sont mises en place si nécessaires.

C.4 Risque de liquidité

Exposition au risque

Le risque de liquidité correspond au risque que la trésorerie disponible soit insuffisante pour faire face aux obligations de paiement prévues dans les contrats d'assurance. La matérialisation de ce risque se traduirait par une perte liée à une vente forcée.

Vu la nature de l'activité assurantielle de la société, le risque de liquidité est limité. Les flux de trésorerie futurs (primes – prestations) sont relativement prévisibles. Il n'y a pas de risque de liquidité résultant des rachats puisque les produits n'ont généralement pas de réserves qui leur sont spécifiquement rattachés jusqu'à ce qu'un événement assuré survienne. Par conséquent, les flux de trésorerie futurs sont hautement prévisibles et la gestion de la liquidité est effectuée en conséquence.

Concentration des risques

Néant.

Atténuation du risque

La définition du budget de risque de liquidité combinée à la gestion du risque de crédit vise aussi à limiter le risque de concentration sur une signature peu liquide.

C.5 Risque opérationnel

Exposition au risque

Le risque opérationnel est une conséquence inévitable dans la pratique du business. L'objectif n'est pas d'éliminer toutes les sources de risques opérationnels mais de fournir un cadre permettant l'identification et l'évaluation de tous les risques opérationnels importants et les concentrations potentielles afin d'atteindre un équilibre approprié entre risque et rendement.

L'approche ICS (Internal Control System) consiste, pour toutes les procédures, méthodes et mesures établies, à s'assurer de leur conformité avec les dispositions législatives et réglementaires applicables. De plus, il assure l'efficacité des opérations aussi bien que la disponibilité, la fiabilité et l'intégrité de l'information financière et non financière.

La cartographie des risques ICS, mise à jour sur une base annuelle, consiste principalement en une description des processus et une « Auto-évaluation des Risques et Contrôles » (RCSA: Risk and Control Self Assessment).

Description des processus et RCSA

L'objectif de la description est d'identifier et de décrire chaque processus existant:

- Objectif du processus
- Personnes responsables du processus
- Intervenants dans le processus
- Principales étapes dans le processus.

En se basant sur la description du processus, le propriétaire du processus identifie et évalue:

- Les risques opérationnels, de conformité et financiers de chaque activité;
- Les contrôles existants qui atténuent les risques identifiés.

Le catalogue standard de risque opérationnel

« Operational Risk Standard Catalogue » (ORSC) définit l'univers des risques opérationnels importants inhérents à l'entreprise qui résultent de son activité. Les scénarios définis dans le catalogue sont liés aux contrôles existants, permettant aux unités d'évaluer également leur environnement de contrôle interne.

Les risques standards sont classés dans différentes catégories telles que: sous-traitance, pertes et profits, conformité, risk management quantitatif, souscription, etc.

Approche d'évaluation du risque opérationnel

L'évaluation des risques opérationnels standards est basée sur un jugement d'expert.

Concentration des risques

Etant donnée la nature des activités de SLAB, il n'y a pas d'activité particulière qui concentrerait elle-même le risque opérationnel.

Atténuation du risque

Le système de contrôle interne ICS, de par la mise en place des contrôles permet l'atténuation du risque au sein de la société.

Risque de liquidité

Non applicable.

Sensibilité aux risques

Les risques opérationnels sont pris en compte dans l'évaluation prospective des fonds propres et des besoins globaux de solvabilité lors du processus ORSA, selon des scénarios holistiques définis comme pouvant englober des risques opérationnels et dans le cadre de la revue top down des risques dit stratégiques. Les résultats des tests menés n'ont pas mis en évidence de risques opérationnels majeurs impactant la solvabilité sur l'horizon des projections.

De plus, des tests réels sont menés dans le cadre du PCA (Plan de continuité d'activité) pour des scénarios et les solutions mises en œuvre.

C.6 Autres risques importants**Exposition au risque**

La société peut être exposée à des risques stratégiques et de changement de réglementation qui sont intégrés dans l'évaluation du besoin global de solvabilité de l'ORSA. Ils font l'objet d'une identification et d'une quantification par jugement d'expert.

Par exemple, le processus concernant les risques émergents a été renforcé en le formalisant dans le cadre du processus CRP. Le résultat pourrait être une absence de nouveau risque émergent ou l'identification d'un tel risque. En particulier, dans le cadre des risques climatiques, il existe des risques physiques et de transition. SLAB est couvert contre ce risque à travers un programme de réassurance complet. Swiss Life mène actuellement des travaux d'analyse et a intégré des éléments dans son processus ORSA. Pour plus d'informations, se référer au rapport sur les investissements durables (dit « Article 173 »).

Si de tels risques sont identifiés, le management s'attache à mettre en place des mesures correctives.

Concentration des risques

L'analyse de concentration n'est pas pertinente dans le cadre des risques stratégiques compte tenu de leur nature.

Atténuation du risque

Compte tenu de sa nature inhérente à l'activité de l'entreprise, il n'y a pas de mesure complémentaire de transfert du risque stratégique mise en place au sein de la société.

C.7 Autres informations

Non applicable.

D Valorisation à des fins de solvabilité

Le bilan économique, point de départ pour l'évaluation de la solvabilité est établi à partir des comptes sociaux. Les principaux retraitements détaillés par la suite sont les suivants:

- Annulation des actifs incorporels.
- Valorisation des actifs financiers et immobiliers en valeur de marché.
- Valorisation des provisions techniques (brutes et cédées) en Best Estimate (BE) et classées par Line of Business (LoB).
- Introduction d'une marge pour risque au passif.
- Valorisation économique des autres créances et autres dettes.
- Valorisation des impôts différés.

Les reclassements des comptes PCA en rubrique SII ont été réalisés en accord avec les documents « Tableau de Raccordement entre les comptes PCA et le bilan Solvabilité II » et « Tableau de Raccordement entre les comptes PCA et les fonds propres Solvabilité II » de l'ACPR. Une piste d'audit est de ce fait disponible.

Un seuil de matérialité est applicable concernant la réévaluation de certains postes.

D.1 Actifs

Valeur des actifs

De manière générale, les principes de valorisation des actifs du bilan économique reflètent une approche « mark-to-market » basée sur des prix de marché disponibles, ce qui correspond à prendre:

- Les prix de marché cotés sur des marchés actifs;
- Une approche basée sur des modèles de valorisation standards de marché, « marked-to-model », sur base d'inputs observables (observation sur les marchés financiers), pour certains actifs non cotés, ou cotés sur des marchés insuffisamment liquides;
- Une valorisation externe par une contrepartie indépendante ou une société indépendante pour certains actifs non cotés.

Les actifs du bilan de la compagnie peuvent être regroupés selon les catégories suivantes:

- actifs incorporels;
- placements;
- participations;
- provisions techniques cédées;
- autres actifs.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels comptabilisés en normes comptables françaises correspondent à des frais d'acquisition reportés (FAR) ou bien à des écarts d'acquisition liés à l'acquisition de portefeuille d'assurance par le passé.

Les revalorisations Solvabilité II des actifs incorporels sont les suivantes:

- Une annulation des goodwills;
- Une annulation des FAR;

- Un maintien au bilan des autres actifs incorporels si et seulement si la compagnie peut démontrer que cet actif pourrait être vendu séparément sur un marché. En pratique, ce principe conduit à éliminer les actifs incorporels.

Placements

En règle générale, la juste valeur des instruments financiers est valorisée à partir de prix cotés, fournis par des fournisseurs externes et indépendants de données de marché. Un prix coté sur un marché actif est la preuve la plus fiable de juste valeur, ainsi celui-ci est utilisé sans ajustement quand il est disponible. Les instruments financiers valorisés à partir d'un prix coté sont:

- Les obligations
- Les fonds d'investissements avec une NAV (Net Asset Value) quotidienne

Une valorisation en « marked-to-model » peut être appliquée à une minorité d'actifs quand une valeur de marché n'est pas disponible. Les modèles sont basés sur des données observables telles que des taux d'intérêts, des courbes de taux, des volatilités implicites, des spreads de crédit. Les instruments financiers valorisés en « marked-to-model » sont:

- Les instruments de dette sans prix de marché, y compris les prêts qui sont valorisés sur la base d'une actualisation de flux futurs.
- Les dérivés OTC (Over the counter).

Ci-dessous, un tableau synthétique reprenant les méthodes de valorisation par type d'actifs:

	Valeur de marché (Prix de marché / Cotation Broker)	Valorisation par un modèle (y compris NAV)	Prix externes ¹	Valeur nette comptable
INVESTISSEMENTS				
Immobilier			x	
Investissements dans les entreprises liées		x		
Obligations	x	x		
Prêts			x	x
Avances sur police		x		
Fonds / OPCVM				
dont immobilier			x	
dont actions	x			
dont fonds obligataires et fonds monétaires	x			
dont fonds balanced	x			
dont fonds altematifs			x	
Capital investissement			x	
Instrument dérivés		x		
Fonds monétaire	x			
Produits structurés			x	
Actifs collatéralisés (ABS)	x		x	
AUTRES ACTIFS				
Dépôt / Comptes bancaires	x			

¹ prix externes désigne une valeur d'expert ou la valorisation de la contrepartie

Dans le cadre du processus ICS, des contrôles concernant la valorisation des actifs sont mis en place.

Par ailleurs, le classement des actifs selon les niveaux définis par l'IFRS 13 est également régulièrement suivi.

Immobilier

La loi française exige des valorisations régulières des immeubles détenus en portefeuille. Par conséquent Swiss Life réévalue semestriellement son portefeuille d'immeubles à partir d'évaluation d'experts avec les prérequis suivants:

- Compétences techniques reconnues: l'expert immobilier doit appliquer les standards et l'éthique de la profession.
- Indépendance et gestion des conflits d'intérêt: l'expert immobilier doit être indépendant de la compagnie et ne doit avoir aucun intérêt dans l'immeuble évalué.

La liste des experts potentiels est soumise à approbation de l'ACPR et un taux de rotation régulier est effectué.

Les experts immobiliers peuvent appliquer plusieurs approches pour valoriser les biens:

- Une approche par flux: la valeur est estimée en actualisant les revenus futurs (loyers et charges comprises).
- Une approche par comparaison avec les informations de marché: prix des dernières transactions et autres statistiques en relation avec des biens ayant des caractéristiques similaires et dans la même zone géographique.

Les fonds immobiliers (OPCI) sont valorisés de façon trimestrielle, à partir des prix communiqués par des contreparties.

Obligations

Les prix « bid » de Bloomberg sont utilisés quand ils sont disponibles. Lorsqu'une obligation n'est pas cotée, celle-ci est valorisée à partir d'un prix fourni par une contrepartie.

Produits structurés

La part des produits structurés dans le total des actifs est particulièrement faible, représentant moins de 1% de la market value du portefeuille au 31.12.2019. Les produits structurés sont valorisés à partir des prix transmis par les contreparties. Un suivi de l'évolution de ces valorisations est régulièrement effectué par des contrôles internes et externes (commissaires aux comptes).

Trésorerie

Principalement constitué de comptes courants, la valeur comptable (équivalente à la valeur de marché) est retenue.

Marché Monétaire

Les investissements monétaires, très court terme, sont évalués à leur valeur de marché publiée et disponible sous Bloomberg.

Autres Prêts

La plupart des autres prêts sont des prêts intra-groupe ou bien des prêts envers les cédantes. Dans chacun des cas, le risque de contrepartie est limité. De ce fait Swiss Life considère qu'une méthode de valorisation par actualisation des flux futurs équivaut à la valeur comptable, maintenue donc

pour la valorisation du bilan. Par ailleurs, les montants de ces autres prêts ne sont pas significatifs au regard du total des actifs.

Fonds d'investissement

Les fonds détenus en portefeuille sont majoritairement valorisés à leur valeur de marché à partir des valorisations publiées et disponibles sous Bloomberg.

- Fonds de prêts aux entreprises et prêts pour les projets d'infrastructures: Les prix disponibles auprès des fournisseurs de données de marché sont utilisés dans la valorisation de ces instruments et dans le cas contraire, la valorisation fournie par la contrepartie est prise en compte.

Actifs Titrisés

Les valeurs de marché sont disponibles sous Bloomberg.

L'exposition de SLAB sur des actifs titrisés est très peu significative au regard des actifs (moins de 0,6%).

Participations

Les titres de participations sont valorisés:

- A leur valeur Solvabilité II pour les sociétés d'assurance brute d'impôts différés
- A leur valeur Bâle III pour les établissements de crédit
- A la valeur de leurs capitaux propres en normes IFRS

Provisions techniques cédées

La valorisation des provisions techniques cédées est effectuée à leur valeur Best Estimate (BE). Les BE sont classés par LoB. Le détail de la méthode d'évaluation est donné dans la section D.2 sur l'évaluation des provisions techniques.

Autres actifs

La valorisation économique des autres créances et autres dettes pour lesquelles la durée résiduelle est supérieure à 3 mois est effectuée avec un seuil de matérialité.

Impôts différés

Un impôt différé est comptabilisé pour:

- Les ajustements de valeur correspondant à l'écart entre la valeur en comptabilité sociale et la valeur SII.
- Les différences temporaires: les stocks résultants des écarts de traitement entre la comptabilité et la fiscalité sont calculés à chaque clôture pour les besoins de la détermination des impôts différés au niveau IFRS, repris en SII car constitutifs d'une valeur économique réelle.

Comme évoqué précédemment, le taux d'impôt de 34,43% jusqu'en 2019 passera progressivement à 25,83% en 2022. Ainsi, pour les ajustements de valeurs, le taux d'impôt appliqué au 31.12.19 est un taux d'impôt prospectif.

en milliers €

	Valeur Solvabilité II 2019	Valeur Solvabilité II 2018	Variation
ACTIFS			
Immobilisations incorporelles	0	0	0%
Actifs d'impôts différés	0	0	0%
Excédent du régime de retraite	0	0	0%
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	1 870	1 719	9%
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	1 194 813	1 077 127	11%
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	0	0	0%
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	8 260	7 242	14%
Actions	112	112	0%
Actions – cotées	112	112	0%
Actions – non cotées	0	0	0%
Obligations	762 531	726 668	5%
Obligations d'État	387 208	382 407	1%
Obligations d'entreprise	363 652	331 842	10%
Titres structurés	5 989	6 536	-8%
Titres garantis	5 682	5 882	-3%
Organismes de placement collectif	423 909	343 106	24%
Produits dérivés	0	0	0%
Deposits other than cash equivalents	0	0	0%
Autres investissements	0	0	0%
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	0	0	0%
Prêts et prêts hypothécaires	58 514	49 270	19%
Avances sur police	0	0	0%
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	0	0	0%
Autres prêts et prêts hypothécaires	58 514	49 270	19%
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance:	140 375	122 413	15%
Non-vie et santé similaire à la non-vie	73 794	64 904	14%
Non-vie hors santé	73 487	64 745	14%
Santé similaire à la non-vie	307	159	93%
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	66 581	57 509	16%
Santé similaire à la vie	0	0	0%
Vie hors santé, UC et indexés	66 581	57 509	16%
Vie UC et indexés	0	0	0%
Dépôts auprès des cédantes	3 943	4 364	-10%
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	36 608	26 496	38%
Créances nées d'opérations de réassurance	2 135	4 656	-54%
Autres créances (hors assurance)	27 737	35 397	-22%
Actions propres auto-détenues (directement)	0	0	0%
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	0	0	0%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 634	14 380	-47%
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	129	164	-21%
Total de l'actif	1 473 756	1 335 987	10%

Différences des méthodes de valorisation des actifs

Méthodes de valorisation

Le tableau suivant résume qualitativement les différences entre les deux normes.

Méthodes d'évaluation	Solvabilité I – Comptes statutaires	Solvabilité II
I. Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)		
1.1 Immobilier (autre que pour usage propre)	Valeur d'acquisition ventilée en composants homogènes amortis de façon linéaire. Les pertes de valeur font l'objet d'une provision pour dépréciation affectant les composants terrain et gros oeuvre des immeubles concernés.	Valeur d'expertise
1.2 Participations	Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût historique. Les frais d'acquisition sont passés en charges. Les titres de participation font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.	Les titres de participations sont valorisés: • A leur valeur Solvabilité II pour les sociétés d'assurance brute d'impôts différés • A leur valeur Bâle III pour les établissements de crédit • A la valeur de leurs capitaux propres en normes IFRS
1.3 Actions	Les actions et titres assimilés sont inscrits au bilan au prix d'achat hors frais. L'évaluation de ces titres est effectuée conformément à l'article R 343-10	
Actions cotées	La valeur de réalisation correspond au dernier cours au jour de l'inventaire	Les placements mobiliers cotés sur un marché organisé sont valorisés au dernier cours de bourse de l'année clôturée.
Actions non cotées	La valeur de réalisation correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise	Les placements mobiliers non cotés sont valorisés sur la base de modèles appropriés au type d'instrument concerné.
1.4 Obligations Obligations d'Etat Obligations de sociétés Obligations structurées Titres garantis	Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêts courus. La différence entre la valeur d'achat et la valeur de remboursement, calculée ligne à ligne, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. La contrepartie est enregistrée dans les comptes de régularisation actifs ou passifs. Leur valeur de réalisation correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale pour les titres non cotés.	Leur valeur de réalisation correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale pour les titres non cotés.
1.5 Fonds d'investissement	Ils sont inscrits au bilan au prix d'achat hors frais. Leur valeur de réalisation correspond à la dernière valeur de rachat publiée.	Leur valeur de réalisation correspond à la dernière valeur de rachat publiée.
1.6 Produits dérivés	Les principes de comptabilisation applicables aux IFT dépendent de l'objectif de l'opération au sein de la stratégie poursuivie: Stratégie d'investissement ou de désinvestissement Si la stratégie a pour objectif de fixer la valeur d'un investissement futur (opération d'anticipation de placement) ou d'un désinvestissement prévu (opération à terme liée à des placements détenus ou à détenir), les primes (pour leur valeur intrinsèque), les appels de marge ou flux intermédiaires constatés durant la stratégie sont enregistrés en compte de régularisation actif ou passif jusqu'au déboulement de la stratégie puis font partie intégrante du prix de revient du placement ou du groupe de placements acquis, ou du prix de cession du placement ou du groupe de placements vendus. La fraction de la prime correspondant à la valeur temps est étalée sur la durée de vie de l'instrument. Stratégie de rendement Si la stratégie a pour objectif de garantir le rendement ou de modifier la structure de rendement d'un placement ou d'un groupe de placements, les charges et produits relatifs aux IFT (réalisés et latents) sont inscrits en compte de résultat de façon échelonnée sur la durée prévue de la stratégie en tenant compte du rendement effectif de l'IFT.	Leur valeur de réalisation correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale pour les titres non cotés.
1.7 Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	Valeur d'acquisition	Valeur d'acquisition
1.8 Autres placements	Valeur d'acquisition	Leur valeur de réalisation correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale pour les titres non cotés.

La majeure partie des actifs étant valorisée sur la base d'un prix de marché provenant de fournisseurs spécialisés, les zones d'incertitude concernant l'estimation restent assez limitées.

Impôts Différés

Le mécanisme de différences temporaires observées lors du calcul des impôts différés est mentionné en *D.1. Valeur des actifs*.

D.2 Provisions techniques

Valeur des provisions techniques

Evaluation des Best Estimate pour le périmètre non Vie

Les principales différences dans la valorisation des Best Estimate (BE) par rapport à la comptabilité française reposent sur:

- une ventilation des branches en ligne d'activité telles que définies par la réglementation (LoB SII);
- un retraitement des marges de prudence contenues dans les provisions comptables afin d'aboutir à une vision plus économique des provisions;
- une projection détaillée des frais de gestion et des frais financiers.

Le calcul d'un BE comporte deux composantes: le BE de primes et le BE de réserve. Le BE de primes correspond à tous les engagements liés aux primes acquises pendant l'année à venir (primes, sinistres et frais liés à ces versements). Le BE de réserve correspond à tous les flux provenant de sinistres survenus avant la date de clôture considérée, le cas de la construction est traité dans un paragraphe spécifique par la suite. Concernant les primes considérées, les contrats étant annuels, les primes ont été projetées jusqu'à l'échéance des contrats.

Best Estimate de réserves

Le BE de réserves est calculé par liquidation déterministe des triangles de charges ou de règlements et des triangles de recours (Chain Ladder). Les provisions sont alors actualisées grâce aux cadences obtenues et à la courbe de taux initiale.

Les triangles, habituellement construits à une maille catégorie ministérielle, ont été reconstitués dans la passé à la maille LoB SII.

Les calculs ont été effectués en séparant les sinistres attritionnels, des sinistres graves. Cela est motivé par deux raisons:

- Les sinistres graves ont un écoulement différent des attritionnels.
- Leur volatilité est aussi différente.

S'ils n'étaient pas captés de façon séparée, cela influencerait l'homogénéité des triangles utilisés pour le calcul et l'écoulement du BE.

Lorsque les années de survenance les plus anciennes laissent apparaître une instabilité de la charge (ou du montant de règlements cumulés) sur les dernières années de développement, il peut s'avérer nécessaire de prolonger les coefficients de passage calculés de façon naturelle avec la méthode Chain Ladder, afin d'avoir une meilleure estimation de la charge ultime. Nous utilisons donc des facteurs de queue.

Best Estimate des engagements de type Vie

La société est exposée aux risques Vie par des rentes issues des garanties Non-Vie Accident. Le calcul de BE des rentes d'invalidité est réalisé en projetant de manière déterministe les rentes versées futures.

Best Estimate des garanties construction

Concernant la ligne d'activité « General Liability », les garanties construction sont également valorisées selon une méthodologie Best Estimate. Les triangles de liquidation de sinistres sont étudiés en utilisant la DROC (Déclaration Réglementaire d'Ouverture de Chantier).

Best Estimate de primes

Le calcul du BE de primes s'effectue à partir des montants de primes émises futures, des sinistres et des frais.

En effet, les primes émises futures ont été projetées jusqu'à l'échéance des contrats et les sinistres afférant s'obtient en utilisant des ratios de sinistres à primes historiques.

Best Estimate Cédé

Le programme de réassurance est très complet et joue un rôle important dans la réduction du risque. La société a porté une attention particulière à sa modélisation, tant au niveau du SCR que du BE. En effet, pour le calcul de réassurance cédée, les sinistres graves ont été projetés ligne à ligne jusqu'à la charge ultime, les traités de réassurance proportionnelle et non proportionnelle ont ensuite été appliqués pour déterminer le montant de BE cédé par ligne d'activité.

La réassurance est également intégrée pour les garanties vie issues d'accident, de la même façon que pour les garanties Non-Vie. Ainsi, un BE cédé est calculé pour les rentes issues d'accident.

Frais et Commissions

Tous les frais et commissions relatifs au portefeuille sont modélisés dans les projections pour les BE de réserves: frais de gestion des sinistres, frais d'administration, frais financiers. Les frais afférents au BE de prime concernent les frais d'administration, frais financiers et frais de gestion des sinistres ainsi que les frais d'acquisition liés aux primes restantes à écouler. L'inflation des frais est prise en compte.

Marge de Risque

La Marge de Risque correspond à l'indemnité supplémentaire qu'un acquéreur de portefeuilles demanderait pour être compensé du risque lié au passif d'assurance.

Pour évaluer cet accroissement appelé « marge de risque », la société évalue les SCR futurs et utilise ensuite une méthode dite « coût du capital » (coût de détention des SCR lié au portefeuille transféré) (cf section E).

Valeur des provisions techniques à des fins de solvabilité

en milliers €

	Valeur Solvabilité II 2019	Valeur Solvabilité II 2018	Variation 2019/2018
ACTIFS			
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	140 375	122 413	15%
Non-vie et santé similaire à la non-vie	73 794	64 904	14%
Non-vie hors santé	73 487	64 745	14%
Santé similaire à la non-vie	307	159	93%
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	66 581	57 509	16%
Santé similaire à la vie	0	0	0%
Vie hors santé, UC et indexés	66 581	57 509	16%
Vie UC et indexés	0	0	0%
Total Provisions techniques de réassurance	140 375	122 413	15%
PASSIFS			
Provisions techniques non-vie	649 026	619 366	5%
Provisions techniques non-vie (hors santé)	641 502	611 197	5%
Provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0%
Meilleure estimation	589 886	562 732	5%
Marge de risque	51 616	48 465	7%
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	7 525	8 168	-8%
Provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0%
Meilleure estimation	6 796	7 383	-8%
Marge de risque	729	786	-7%
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	125 751	116 180	8%
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	0	0	0%
Provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0%
Meilleure estimation	0	0	0%
Marge de risque	0	0	0%
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	125 751	116 180	8%
Provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0%
Meilleure estimation	119 775	110 424	8%
Marge de risque	5 975	5 756	4%
Provisions techniques UC et indexés	0	0	0%
Provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0%
Meilleure estimation	0	0	0%
Marge de risque	0	0	0%
Total des provisions techniques	774 777	735 546	5%

Niveau d'incertitude

Le niveau des provisions techniques repose sur des modèles qui correspondent, à notre connaissance, aux meilleures pratiques du marché. Les calculs sont effectués dans un environnement de contrôles tel que cela est décrit dans la partie précédente. Les hypothèses sont fondées sur l'expérience et sur une vision d'expertise conforme au principe de séparation des responsabilités.

Ajustement égalisateur

Aucun ajustement égalisateur n'est appliqué.

Correction pour volatilité

L'évaluation des provisions techniques est effectuée à partir de la courbe des taux sans risques incluant une correction pour risque de volatilité EIOPA.

La correction pour risque de volatilité fait partie intégrante du dispositif Solvabilité II.

Conformément à la réglementation, nous indiquons les impacts si cette correction n'était pas prise en compte:

- Le montant des provisions techniques nettes de réassurance augmenterait de EUR 3m, passant de EUR 634m à EUR 637m.
- Le montant des fonds propres éligibles diminuerait de EUR 2m, passant de EUR 350m à EUR 348m.
- Le taux de couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital requis (MCR) sont légèrement affectés (cf. section E.).

En conclusion, la correction pour volatilité renforce légèrement le ratio de solvabilité de SLAB sans pour autant représenter un élément décisif de la solvabilité de l'entité.

Courbe des taux sans risque

L'évaluation des provisions techniques est effectuée à partir de la courbe des taux sans risque publiée par EIOPA.

Déduction transitoire

SLAB n'applique pas les mesures transitoires sur les provisions techniques et sur la courbe des taux car la société n'en a pas fait la demande auprès du régulateur.

Réassurance et titrisation

Pour les provisions cédées, les BE cédés correspondants sont modélisés et évalués en appliquant le programme de réassurance sur les flux projetés des garanties concernées.

Les créances découlant des contrats de réassurance correspondent aux provisions cédées et aux soldes débiteurs des comptes courants avec les réassureurs. Les provisions sont, sauf exception, garanties par les réassureurs sous forme de dépôts en espèces ou de nantissements de titres.

Les créances de la société n'ont pas fait l'objet d'une titrisation.

Les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance sont de EUR 140m (correspond au BE cédé du bilan Solvabilité II).

Méthodologies et hypothèses actuarielles pertinentes

Point déjà traité dans la section « D.2 Valeur des provisions techniques ».

D.3 Autres passifs

Valeur des autres passifs

Accords de location:

Comme indiqué dans la partie D.1. « Valeur des Actifs », le 30 mars 2015, SLAB a apporté l'ensemble de ses actifs immobiliers détenus en direct à la SCI ATIM. SLAB n'a donc plus de problématique de baux.

Les Impôts Différés

Un impôt différé est comptabilisé pour:

- Les ajustements de valeur correspondant à l'écart entre la valeur fiscale et la valeur SII.
- Les différences temporaires.

Le taux d'impôt est de 34,43% jusqu'en 2019 et passera progressivement à 25,83% en 2022. Ainsi, pour les ajustements de valeurs, le taux d'impôt appliqué au 31.12.19 est un taux d'impôt prospectif.

Autres passifs

La valorisation économique des autres dettes pour lesquelles la durée résiduelle est supérieure à 3 mois est effectuée avec un seuil de matérialité.

Pour rappel, la comparaison entre la valorisation Solvabilité II et les comptes sociaux est complexe du fait de la prise en compte d'éléments économiques dans Solvabilité II et d'une présentation différente.

en milliers €

	2019	2018	Variation 2019/2018
AUTRES PASSIFS			
Passifs éventuels	0	0	0
Provisions autres que les provisions techniques	805	628	28%
Provisions pour retraite	6 468	6 014	8%
Dépôts des réassureurs	13 903	15 605	-11%
Passifs d'impôts différés	52 325	45 906	14%
Produits dérivés	0	0	0%
Dettes envers des établissements de crédit	26 344	24 262	9%
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	148 664	125 800	18%
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	23 862	19 754	21%
Dettes nées d'opérations de réassurance	4 190	5 601	-25%
Autres dettes (hors assurance)	54 191	44 086	23%
Passifs subordonnés	0	0	0%
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	0	0	0%
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	0	0	0%
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	0	0	0%
Total passifs	330 752	287 656	15%

Différences des méthodes de valorisation des autres passifs

Voir partie ci-dessus.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Ces éléments n'ont pas un caractère matériel.

Exigences de publication

Ces éléments n'ont pas un caractère matériel.

D.5 Autres informations

Ces éléments n'ont pas un caractère matériel.

E Gestion du capital

E.1 Fonds propres

Gestion des fonds propres

La gestion des fonds propres, et plus généralement de la solvabilité de SLAB, s'effectue dans le cadre d'un dispositif de gestion des risques tel que décrit dans la section B de ce rapport. L'horizon de planification stratégique du processus budgétaire est de 3 ans. Ce processus intègre le processus ORSA (EIRS). L'un des objectifs de ce dispositif est de déterminer les besoins globaux de solvabilité (BGS) sur l'horizon de planification et dans différents scénarios de stress.

Détermination des fonds propres Solvabilité II

Les fonds propres correspondent à l'excédent des actifs sur les passifs, net des dividendes prévisionnels.

Fonds propres SII

= Actif en valeur de marché – (Best Estimate + Marge de Risque + Impôts Différés) – Dividendes prévisionnels

La réserve de réconciliation est composée des éléments suivants:

- De la valeur des profits futurs;
- Des plus ou moins-values sur les actifs;
- Des réévaluations des autres dettes et créances;
- Des éliminations d'actifs incorporels.

Le Conseil d'Administration propose la répartition suivante du résultat, au moment de la rédaction de ce rapport.

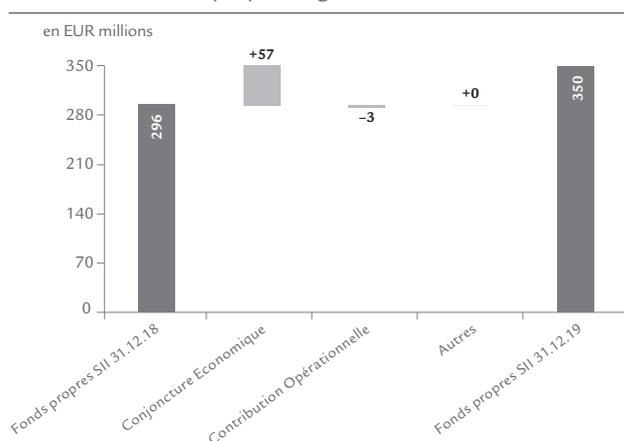
en milliers €

	2019	2018	Variation 2019/2018
FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	349 637	296 322	18%
Actions propres (détenues directement et indirectement)	–	–	0%
Autres éléments de fonds propres de base	80 000	80 000	0%
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	–	–	0%
Réserve de réconciliation (y compris les dividendes prévisionnels)	269 637	216 322	25%
Passifs subordonnés	–	–	0%
Excédent d'actif sur passif	368 230	312 785	18%

Le montant du dividende sera décidé par l'Assemblée générale en Juin 2020.

L'évolution des fonds propres SII de SLAB entre 31.12.2018 (EUR 296m) et 31.12.2019 (EUR 350m) s'explique par les effets suivants:

Evolution des fonds propres éligibles en Solvabilité II



- *Conjoncture Economique*: les effets positifs de la bonne performance du marché actions, du rétrécissement des spreads de crédit et de la baisse des taux d'intérêts (dans un contexte de gap de duration négatif) sont en partie compensés par une baisse de la correction pour volatilité.
- *Contribution Opérationnelle*: correspond à l'évolution des Best Estimate principalement expliquée par un effet business, l'effet du passage du temps et la mise à jour de paramètres. Cette contribution opérationnelle est exprimée nette de dividendes prospectifs.

Structure, montant et qualité des fonds propres

La totalité des fonds propres est constitué de Tier 1: réserve de réconciliation et capitaux propres. La société ne dispose pas d'éléments de fonds propres classés en Tier 2 ou Tier 3.

Absorption des pertes

Il n'y a pas de mécanisme d'absorption des pertes en vigueur actuellement car le capital étant constitué uniquement de capitaux «dur» (y compris réserve de réconciliation).

Détermination des fonds propres – Réserve de réconciliation

Se référer au tableau en E1. *Détermination des fonds propres*.

Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR

La totalité des fonds propres de SLAB est éligible en couverture du SCR et s'élève donc à EUR 350m.

Fonds propres de bases éligibles pour couvrir le MCR

La totalité des fonds propres de SLAB est éligible en couverture du MCR et s'élève donc à EUR 350m.

Mesures transitoires

Aucune mesure transitoire n'a été appliquée aux éléments de fonds propres de SLAB.

Fonds propres auxiliaires

Néant.

Disponibilité des fonds propres

Tous les fonds propres sont disponibles au sens de la réglementation.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis**Valeurs des SCR et MCR**

Au 31.12.2019, le montant de SCR requis pour SLAB s'élève à EUR 201m et le montant de MCR EUR 79m.

Informations quantitatives sur le SCR

Les résultats des calculs de SCR sont présentés dans le tableau suivant.

en milliers €

	Capital de solvabilité requis brut 2019	Capital de solvabilité requis brut 2018	Variation 2019/2018
Risque de marché	164 513	135 077	22%
Risque de défaut de la contrepartie	14 176	10 794	31%
Risque de souscription en vie	2 612	2 413	8%
Risque de souscription en santé	6 170	6 183	-0%
Risque de souscription en non-vie	157 082	152 447	3%
Diversification	-81 700	-72 497	13%
Risque lié aux immobilisations incorporelles	0	0	0%
Capital de solvabilité requis de base	262 853	234 417	12%
CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS			
Risque opérationnel	18 439	17 600	5%
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	0	0	0%
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-80 129	-71 222	13%
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	0	0	0%
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	201 163	180 795	11%
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	0	0	0%
Capital de solvabilité requis	201 163	180 795	11%

L'analyse des mouvements sur la période est donnée en section E.2.6 « Evolution du SCR et MCR ».

Les sections qui suivent s'attachent à décrire la méthodologie de calcul de chacun des modules et sous-modules relatifs au calcul de SCR.

SCR marché

La formule standard a été appliquée pour tous les chocs considérés.

Pour l'analyse des risques, la société applique le principe de mise en transparence.

De manière générale, les composantes SCR sont mesurées en calculant l'effet des chocs sur le montant des fonds propres économiques.

Le calcul s'effectue donc en calculant:

- un bilan « post-choc » après prise en compte de l'effet du choc sur l'actif,
- après prise en compte de l'effet sur le passif grâce à l'évaluation des Best Estimate dans les scénarios de taux.

SCR Taux

Le SCR taux correspond au maximum entre un choc à la hausse et un choc à la baisse sur le niveau des taux d'intérêts. La gestion du risque de taux se fait au niveau de SL France, ainsi la société contribue à une limitation du risque au niveau consolidé.

SCR Action

Le SCR Action s'obtient en évaluant l'effet sur les fonds propres d'un choc sur les actions cotées de l'OCDE (38,92%) et non cotées (48,92⁴ %), après prise en compte de l'effet bénéfique du programme de couverture.

Au 31.12.19, le risque actions augmente par rapport au 31.12.18 du fait de la hausse de l'exposition liée à la performance des marchés actions, et dans une moindre mesure du mécanisme contra-cyclique conduisant à un choc plus élevé (38,92% au 31.12.19 pour les actions de type 1 au lieu de 32,66% au 31.12.18).

SCR Immobilier

Le SCR Immobilier s'obtient par l'évaluation de l'effet sur les fonds propres d'une dégradation de la valeur des actifs immobiliers de 25%.

SCR Spread

Le SCR Spread s'obtient en calculant l'effet sur les fonds propres d'une dégradation de la qualité de crédit des émetteurs de dettes. Les chocs de la formule standard dépendent de la notation de l'émission ainsi que de la maturité des titres. Pour cela, la société utilise le deuxième meilleur rating disponible (Standard & Poor's, Moody's).

Le choc est calculé pour chaque titre, exception faite des obligations d'Etat de l'OCDE ou EEE ou émissions garanties explicitement par ces Etats.

Etant données les expositions décrites en D.1, la société est exposée de façon significative au risque de spreads. Pour cette raison un suivi très rigoureux est mis en place.

⁴ Le niveau du choc tient compte de l'effet contra-cyclique action, couramment appelé effet dampener, de (-0,08% au 31/12/2019 vs -6,34% au 31/12/2018).

SCR Devise

Le SCR Devise s'obtient en calculant l'effet sur les fonds propres d'un choc par devise (maximum entre une hausse et une baisse de 25%). L'exposition est faible. Les investissements en devise étrangère bénéficie d'un programme de couverture qui est désormais pleinement pris en compte dans les calculs suite à la revue partielle de la formule standard en 2019. Cette revue abaisse à 1 mois la fréquence de « roll » (au lieu de trois mois), en renforçant la cohérence avec la pratique observée chez SLAB.

SCR Concentration

Le SCR Concentration consiste à évaluer les expositions par parent ultime, qui dépassent un seuil dépendant de leur niveau de notation. Le deuxième meilleur rating du « parent ultime » (Standard & Poor's et Moody's) a été considéré pour les calculs des risques de concentration. Les émissions non garanties explicitement par l'Etat font partie de l'assiette sous risque.

Le SCR concentration n'est pas matériel. SLAB n'affichant quasiment aucune exposition dépassant les seuils internes.

SCR souscription Non Vie

Le risque de souscription Non Vie a pour principale composante le SCR de Primes et de Réserves, résultante directe de l'application des facteurs de charge sur les assiettes de primes et de réserves.

Le risque de primes est principalement généré par les branches courtes (globalement garanties de type « Dommage »), celui de réserves par les branches longues (globalement garanties de type « Responsabilité civile »). En substance, ils suivent la croissance de l'activité au travers de ses volumes (Primes et réserves).

En se référant à l'article 116 du règlement délégué, l'assiette de risque de primes se calcule de la manière suivante:

$$V(\text{prem},s) = \max [P_s; P(\text{last},s)] + FP(\text{existing},s) + FP(\text{future},s)$$

SLAB prend en compte dans son calcul les deux premiers termes de la formule ci-dessus. Concernant le terme « FP future », nous considérons que l'approche actuelle (la prise en compte des renouvellements) n'est pas cohérente avec le concept de frontière des contrats en Solvabilité II. Cependant, afin d'être en conformité avec la réglementation, la société ajoute 2/12ème de primes à acquérir pour le terme FP future, ce qui correspond au préavis pour les contrats à tacite reconduction. Toutefois cette approche semble toujours extrêmement prudente.

Après prise en compte du programme exhaustif de réassurance de SLAB, le SCR de catastrophe est d'un montant limité. La principale exposition au risque Catastrophe de Solvabilité II est liée aux tempêtes.

SCR souscription Vie

Le SCR de souscription Vie provient du risque de frais, du risque révision et de longévité des rentes issues d'accidents automobiles.

SCR opérationnel

Le SCR opérationnel est le maximum du résultat d'un calcul portant sur le chiffre d'affaires de la société et de l'un portant sur le montant de ses engagements. C'est la partie liée aux BE qui est la plus coûteuse.

SCR contrepartie

Dans une entité Non-vie fortement réassurée comme SLAB, le risque de contrepartie porte essentiellement sur ses réassureurs non proportionnels et dans une moindre mesure sur les créances de type 2 (la société est exposée aux créances vis-à-vis de ses assurés et de ses intermédiaires). La société détient par ailleurs peu de dérivés financiers pour couvrir ses risques financiers (Type 1).

Le calcul de la composante du SCR de contrepartie de type 1 intègre la perte potentielle liée au défaut d'une contrepartie d'un contrat de transfert de risque (réassurance). Les expositions envers des établissements de crédit, dans la cadre de la gestion de la trésorerie, sont également contributives au risque de contrepartie de type 1. De plus, sont compris dans l'assiette à risque, les dépôts envers les cédantes venant en collatéral de provisions acceptées.

Capacité d'absorption par les provisions techniques

Il n'y a pas de mécanisme de transfert de pertes par les provisions techniques applicables.

Capacité d'absorption par les impôts différés

Le calcul de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés consiste à évaluer la diminution d'impôts différés consécutive à un choc.

Conformément à la réglementation, la société mène un test de recouvrabilité d'un impôt différé et ne limite pas l'absorption du SCR à l'impôt différé passif du bilan initial.

Le test s'effectue à partir de projections de bénéfices futurs dans un environnement « post-choc » modifiant les hypothèses financières, business et comportementales. Enfin, les spécificités de la réglementation fiscale sont intégrées.

Paramètres propres de la formule standard

La société n'utilise pas de paramètres spécifiques pour l'évaluation des SCR.

Capital add-on

Néant.

Données utilisées pour le calcul du MCR

Le MCR est calculé à partir des montants de BE, des primes et des capitaux sous-risques, cependant le montant calculé est plafonné par la borne haute à 45% du SCR. Le MCR est de EUR 79m avec prise en compte de la correction pour volatilité (dont l'application est prévue par la réglementation). Pour information, si cette correction pour volatilité n'était pas prise en compte, le MCR aurait été de EUR 80m.

Résultats en termes de couverture des exigences réglementaires

Les montants de SCR et MCR sont présentés dans le tableau suivant:

en milliers €	
	Avec VA
SCR	201 163
MCR	79 479
Fonds Propres Eligibles	349 637
Ratio de Couverture du SCR	174%
Ratio de Couverture du MCR	440%

- Le SCR sans VA (correction pour volatilité) s'élève à EUR 201m.
- Le MCR sans VA s'élève à EUR 80m.
- Les Fonds Propres éligibles sans VA s'élèvent à EUR 348m.
- L'effet bénéfique sur le ratio de couverture du SCR de la correction pour volatilité est donc de 1%.

La société présente donc au 31.12.2019 une solvabilité solide avec et sans prise en compte du VA, en hausse par rapport aux résultats obtenus au 31.12.2018.

La société n'a pas appliqué de mesure transitoire, (Cf. le paragraphe « déduction transitoire » de la section *D.2 Provision Technique*).

Evolution du SCR et MCR

En synthèse, le SCR augmente de EUR 20m à EUR 201m sur la période (du 01.01.2019 au 31.12.19) principalement des effets suivants:

- la hausse des SCR marché, principalement liée à la hausse des expositions, à l'évolution défavorable du mécanisme contra-cyclique actions (dampener), et un rallongement de la durée de l'actif partiellement compensée par une meilleure reconnaissance des couvertures du risque de devise grâce à la revue partielle de la formule standard;
- la souscription auprès de l'entité du sous-groupe en France SLAP de deux dettes hybrides d'un montant total de EUR 40m (une dette Tier 2 de maturité 30 ans remboursable à partir de 10 ans d'un montant de EUR 20m et une dette Tier 3 de maturité 5 ans d'un montant de EUR 20m);
- la contribution des affaires nouvelles et de la mise à jour des paramètres;

Estimation du SCR en application de la formule standard en cas d'utilisation d'un modèle interne

La société n'utilise pas de modèle interne dans le cadre de Solvabilité II.

E.3 Utilisation du sous-module «risque sur actions» fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Risque sur actions

La société n'applique pas ce sous-module.

Exigence de capital qui en résulte

Néant.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle utilisé

Néant. La société applique la formule standard.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Risque de non-respect

La société n'a pas identifié un tel risque.

Manquement à l'exigence de MCR

La société respecte l'exigence de MCR.

Manquement non résolu à l'exigence de MCR

Néant.

Manquement à l'exigence de SCR

La société respecte l'exigence de SCR.

Manquement non résolu à l'exigence de SCR

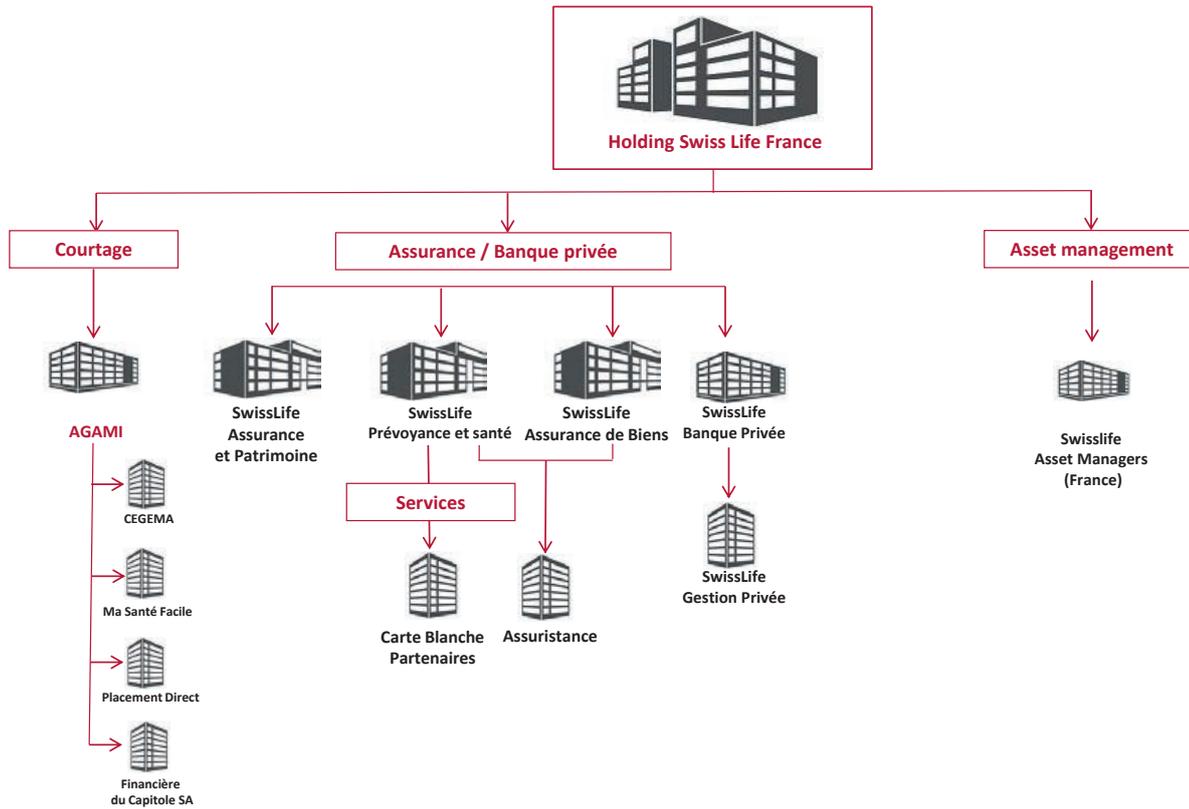
Néant.

E.6 Autres informations

Ces éléments n'ont pas un caractère matériel.

Annexe

Holding Swiss Life France Structure Simplifiée



Nota Bene : Les entités Swiss Life Asset Managers et Swisslife Reim ont fusionné au cours de l'exercice 2019.

S.02.01.02 Bilan

en milliers d'euros

Valeur Solvabilité II

		C0010
ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2019		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	1 870
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 194 813
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	8 260
Actions	R0100	112
Actions — cotées	R0110	112
Actions — non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	762 531
Obligations d'État	R0140	387 208
Obligations d'entreprise	R0150	363 652
Titres structurés	R0160	5 989
Titres garantis	R0170	5 682
Organismes de placement collectif	R0180	423 909
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	58 514
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	58 514
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	140 375
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	73 794
Non-vie hors santé	R0290	73 487
Santé similaire à la non-vie	R0300	307
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	66 581
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	66 581
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	3 943
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	36 608
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 135
Autres créances (hors assurance)	R0380	27 737
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	7 634
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	129
TOTAL DE L'ACTIF	R0500	1 473 756

S.02.01.02 Bilan (suite)

en milliers d'euros	Valeur Solvabilité II	
	C0010	
PASSIFS AU 31 DÉCEMBRE 2019		
Provisions techniques non-vie	R0510	649 026
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	641 502
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	589 886
Marge de risque	R0550	51 616
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	7 525
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	6 796
Marge de risque	R0590	729
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0600	125 751
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	125 751
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	119 775
Marge de risque	R0680	5 975
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	805
Provisions pour retraite	R0760	6 468
Dépôts des réassureurs	R0770	13 903
Passifs d'impôts différés	R0780	52 325
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	26 344
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	148 664
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	23 862
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	4 190
Autres dettes (hors assurance)	R0840	54 191
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
TOTAL DU PASSIF	R0900	1 105 527
Excédent d'actif sur passif	R1000	368 230

S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

au 31 décembre 2019

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)

en milliers d'euros		Assurance des frais médicaux	Assurance de protec- tion du revenu	Assurance d'indem- nisation des tra- vailleurs	Assurance de respon- sabilité civile auto- mobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport insurance	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de respon- sabilité civile générale	Assu- rance crédit et caution- nement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
PRIMES ÉMISES										
Brut — Assurance directe	R0110	0	11 699	0	55 593	67 909	660	153 764	26 478	0
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	1	76	29	0
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	0	783	0	4 235	1 843	10	40 374	2 276	0
Net	R0200	0	10 916	0	51 358	66 066	650	113 467	24 232	0
PRIMES ACQUISES										
Brut — Assurance directe	R0210	0	11 955	0	55 827	68 046	666	156 450	26 713	0
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	0	0	1	76	92	0
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	0	783	0	4 235	1 843	10	40 374	2 276	0
Net	R0300	0	11 172	0	51 593	66 204	656	116 152	24 529	0
CHARGE DES SINISTRES										
Brut — Assurance directe	R0310	0	942	0	66 381	28 527	126	88 855	17 661	3
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	1	0	0	0	-92	16	-213	0
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	0	50	0	3 164	220	-8	20 636	1 161	0
Net	R0400	0	893	0	63 218	28 307	42	68 235	16 287	3
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES										
Brut — Assurance directe	R0410	0	25	0	318	-273	0	-8 532	-52	0
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	25	0	318	-273	0	-8 532	-52	0
Dépenses engagées	R0550	0	3 745	0	18 855	19 462	137	52 239	9 688	0
Autres dépenses	R1200									
TOTAL DES DÉPENSES	R1300									

S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (suite)

au 31 décembre 2019

en milliers d'euros		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
PRIMES ÉMISES									
Brut — Assurance directe	R0110	14 773	0	8 614					339 490
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0					106
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				0	0	0	3 560	3 560
Part des réassureurs	R0140	0	0	38	0	0	0	0	49 559
Net	R0200	14 773	0	8 576	0	0	0	3 560	293 597
PRIMES ACQUISES									
Brut — Assurance directe	R0210	14 930	0	8 642					343 230
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0					169
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0	0	0	3 560	3 560
Part des réassureurs	R0240	0	0	38	0	0	0	0	49 559
Net	R0300	14 930	0	8 603	0	0	0	3 560	297 399
CHARGE DES SINISTRES									
Brut — Assurance directe	R0310	3 239	0	2 531					208 264
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0					-288
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0	0	0	2 642	2 642
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	25 222
Net	R0400	3 239	0	2 531	0	0	0	2 642	185 395
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES									
Brut — Assurance directe	R0410	17	0	5					-8 492
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0					0
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	17	0	5	0	0	0	0	-8 492
Dépenses engagées	R0550								113 100
Autres dépenses	R1200								0
TOTAL DES DÉPENSES	R1300								113 100

S.05.02.01 Primes, sinistres et dépenses par pays

au 31 décembre 2019

en milliers d'euros	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060
	R0010		BE	IT				
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
PRIMES ÉMISES								
Brut — Assurance directe	R0110	338 628	477	386				339 490
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	106	0	0				106
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	3 560	0	0				3 560
Part des réassureurs	R0140	48 782	429	347				49 559
Net	R0200	293 512	47	38				293 597
PRIMES ACQUISES								
Brut — Assurance directe	R0210	342 367	477	386				343 230
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	169	0	0				169
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	3 560	0	0				3 560
Part des réassureurs	R0240	48 782	429	347				49 559
Net	R0300	297 313	47	38				297 399
CHARGE DES SINISTRES								
Brut — Assurance directe	R0310	207 798	213	252				208 264
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-288	0	0				-288
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	2 642	0	0				2 642
Part des réassureurs	R0340	24 881	186	155				25 222
Net	R0400	185 271	27	97				185 395
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES								
Brut — Assurance directe	R0410	-8 492	0	0				-8 492
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0				0
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0	0	0				0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0				0
Net	R0500	-8 492	0	0				-8 492
Dépenses engagées	R0550	112 937	90	73				113 100
Autres dépenses	R1200							0
TOTAL DES DÉPENSES	R1300							113 100

S.05.02.01 Primes, sinistres et dépenses par pays (suite)

au 31 décembre 2019

en milliers d'euros	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190		C0200
	R1400		BE					
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
PRIMES ÉMISES								
Brut	R1410	0	0					0
Part des réassureurs	R1420	0	0					0
Net	R1500	0	0					0
PRIMES ACQUISES								
Brut	R1510	0	0					0
Part des réassureurs	R1520	0	0					0
Net	R1600	0	0					0
CHARGE DES SINISTRES								
Brut	R1610	-1 160	0					-1 160
Part des réassureurs	R1620	-2 038	0					-2 038
Net	R1700	878	0					878
VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES								
Brut	R1710	0	0					0
Part des réassureurs	R1720	0	0					0
Net	R1800	0	0					0
Dépenses engagées	R1900	208	0					208
Autres dépenses	R2500							0
TOTAL DES DÉPENSES	R2600							208

S.12.01.02 Provisions techniques vie et santé SLT

au 31 décembre 2019	Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie				Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engage- ments d'assurance autres que les engage- ments d'assurance santé	Réassu- rance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
	Assurance avec parti- cipation aux bénéfices	Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Total	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
en milliers d'euros	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0		0			0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0		0			0	0	0	
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE											
MEILLEURE ESTIMATION											
Meilleure estimation brute	R0030	0		0	0		0	0	119 775	0	119 775
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0	0		0	0	66 581	0	66 581
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	0		0	0		0	0	53 195	0	53 195
Marge de risque	R0100	0	0		0			5 975	0	5 975	
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0			0			0	0	0	
Meilleure estimation	R0120	0		0	0		0	0	0	0	
Marge de risque	R0130	0	0		0			0	0	0	
PROVISIONS TECHNIQUES – TOTAL	R0200	0	0		0			125 751	0	125 751	

S.17.01.02 Provisions techniques non-vie

au 31 décembre 2019		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
en milliers d'euros		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE										
MEILLEURE ESTIMATION										
Provisions pour primes										
Brut	R0060	0	-2 369	0	20 687	1 264	-135	16 523	3 885	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	-101	0	-647	-276	-2	-9 258	-513	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	-2 268	0	21 334	1 539	-133	25 781	4 398	0
PROVISIONS POUR SINISTRES										
Brut	R0160	0	9 155	0	229 644	14 011	1 443	145 746	151 558	76
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	409	0	39 739	89	185	31 848	12 328	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	8 747	0	189 905	13 923	1 257	113 899	139 229	76
Total meilleure estimation – brut	R0260	0	6 786	0	250 331	15 275	1 308	162 269	155 443	76
Total meilleure estimation – net	R0270	0	6 479	0	211 240	15 462	1 125	139 680	143 627	76
Marge de risque	R0280	0	728	0	23 728	1 737	126	15 690	9 742	9
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0

S.17.01.02 Provisions techniques non-vie (suite)

au 31 décembre 2019		Direct business and accepted proportional reinsurance								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
en milliers d'euros		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
PROVISIONS TECHNIQUES – TOTAL										
Provisions techniques – Total	R0320	0	7 514	0	274 059	17 012	1 434	177 960	165 185	85
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0	307	0	39 091	-187	183	22 589	11 815	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0340	0	7 207	0	234 968	17 199	1 251	155 370	153 370	85

S.17.01.02 Provisions techniques non-vie (suite)

au 31 décembre 2019

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
en milliers d'euros		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0
PROVISIONS TECHNIQUES CALCULÉES COMME LA SOMME DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE									
MEILLEURE ESTIMATION									
Provisions pour primes									
Brut	R0060	-2 046	0	-185	0	0	0	638	38 261
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-1	0	-5	0	0	0	0	-10 803
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-2 046	0	-181	0	0	0	638	49 064
PROVISIONS POUR SINISTRES									
Brut	R0160	4 664	0	1 050	9	0	0	1 064	558 420
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	0	84 597
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	4 664	0	1 050	9	0	0	1 064	473 823
Total meilleure estimation – brut	R0260	2 618	0	864	9	0	0	1 702	596 682
Total meilleure estimation – net	R0270	2 618	0	869	9	0	0	1 702	522 888
Marge de risque	R0280	294	0	98	1	0	0	191	52 345
MONTANT DE LA DÉDUCTION TRANSITOIRE SUR LES PROVISIONS TECHNIQUES									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0

S.17.01.02 Provisions techniques non-vie (suite)

au 31 décembre 2019

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle		
en milliers d'euros	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	
PROVISIONS TECHNIQUES – TOTAL									
Provisions techniques – Total	R0320	2 912	0	962	10	0	0	1 893	649 026
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	-1	0	-5	0	0	0	0	73 794
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0340	2 913	0	967	10	0	0	1 893	575 232

S.19.01.21 Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

au 31 décembre 2019

Année	Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			
en milliers d'euros	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110		C0170	C0180
Précédentes	R0100										3 929	R0100	3 929	3 929
N-9	R0160	90 985	64 083	12 132	5 748	5 681	4 282	213	583	1 025	1 198	R0160	1 198	185 931
N-8	R0170	81 515	66 492	14 062	5 264	2 757	3 790	5 281	2 285	3 042		R0170	3 042	184 488
N-7	R0180	85 402	61 203	13 604	5 470	3 645	1 623	2 258	7 360			R0180	7 360	180 563
N-6	R0190	89 552	66 625	13 110	6 585	4 154	2 546	1 222				R0190	1 222	183 795
N-5	R0200	87 960	66 286	12 748	6 035	1 748	1 813					R0200	1 813	176 590
N-4	R0210	83 808	61 211	11 508	4 668	3 933						R0210	3 933	165 128
N-3	R0220	83 334	50 780	10 046	5 562							R0220	5 562	149 722
N-2	R0230	86 838	53 196	13 691								R0230	13 691	153 724
N-1	R0240	96 329	57 237									R0240	57 237	153 566
N	R0250	93 323										R0250	93 323	93 323
												Total	R0260	1 630 759

S.19.01.21 Sinistres en non-vie (suite)

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

au 31 décembre 2019

Année	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			
en milliers d'euros	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		C0360	
Précédentes	R0100										139 749	R0100	140 564	
N-9	R0160	0	0	0	0	0	25 341	22 149	19 201	16 884		R0160	16 982	
N-8	R0170	0	0	0	0	23 610	25 261	24 494	18 092			R0170	18 132	
N-7	R0180	0	0	0	28 948	26 340	24 769	24 226				R0180	24 210	
N-6	R0190	0	0	30 292	26 961	23 482	20 328					R0190	20 244	
N-5	R0200	0	36 201	32 077	26 791	22 384						R0200	22 227	
N-4	R0210	0	49 991	37 745	29 248	27 852						R0210	27 587	
N-3	R0220	89 337	37 810	25 437	21 520							R0220	21 273	
N-2	R0230	93 546	42 079	36 086								R0230	35 603	
N-1	R0240	108 706	39 892									R0240	39 445	
N	R0250	122 941										R0250		
												Total	R0260	487 299

S.22.01.21 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

au 31 décembre 2019

en milliers d'euros		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	774 777	0	0	3 823	0
Fonds propres de base	R0020	349 637	0	0	-1 629	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	349 637	0	0	-1 629	0
Capital de solvabilité requis	R0090	201 163	0	0	221	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	349 637	0	0	-1 629	0
Minimum de capital requis	R0110	79 479	0	0	196	0

S.23.01.01 Fonds propres

au 31 décembre 2019

en milliers d'euros		Total	Niveau 1 — non restreint	Niveau 1 — restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
FONDS PROPRES DE BASE AVANT DÉDUCTION POUR PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES SECTEURS FINANCIERS, COMME PRÉVU À L'ARTICLE 68 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2015/35						
	Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	80 000	80 000		
	Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
	Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040				
	Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
	Fonds excédentaires	R0070				
	Actions de préférence	R0090				
	Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
	Réserve de réconciliation	R0130	269 637	269 637		
	Passifs subordonnés	R0140				
	Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				
	Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
FONDS PROPRES ISSUS DES ÉTATS FINANCIERS QUI NE DEVRAIENT PAS ÊTRE INCLUS DANS LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION ET QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES DE FONDS PROPRES DE SOLVABILITÉ II						
	Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
DÉDUCTIONS						
	Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
	Total fonds propres de base après déductions	R0290	349 637	349 637		
FONDS PROPRES AUXILIAIRES						
	Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
	Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
	Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320				
	Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
	Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
	Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
	Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
	Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
	Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
	Total fonds propres auxiliaires	R0400				
FONDS PROPRES ÉLIGIBLES ET DISPONIBLES						
	Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	349 637	349 637		
	Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	349 637	349 637		
	Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	349 637	349 637		
	Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	349 637	349 637		
	Capital de solvabilité requis	R0580	201 163			
	Minimum de capital requis	R0600	79 479			
	Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	173.81%			
	Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	439.91%			
RÉSERVE DE RÉCONCILIATION						
	Excédent d'actif sur passif	R0700	368 230			
	Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0			
	Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	18 593			
	Autres éléments de fonds propres de base	R0730	80 000			
	Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0			
	Réserve de réconciliation	R0760	269 637			
BÉNÉFICES ATTENDUS						
	Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités vie	R0770	0			
	Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités non-vie	R0780	-38 261			
	Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	-38 261			

S.25.01.21 Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

au 31 décembre 2019

en milliers d'euros		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
Risque de marché	R0010	164 513		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	14 176		
Risque de souscription en vie	R0030	2 612		
Risque de souscription en santé	R0040	6 170		
Risque de souscription en non-vie	R0050	157 082		
Diversification	R0060	-81 700		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	262 853		
CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS		C0100		
Risque opérationnel	R0130	18 439		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-80 129		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	201 163		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	201 163		
AUTRES INFORMATIONS SUR LE SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

S.28.01.01 Minimum de capital requis (MCR)

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

au 31 décembre 2019		C0010	
RésultatMCR _{Net}	R0010	78 361	
en milliers d'euros			
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	6 479	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	11 172
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	211 240	60 670
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	15 462	77 851
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	1 125	772
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	139 680	136 588
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	143 627	28 844
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	76	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	2 618	17 557
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	869	10 117
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	9	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	1 702	4 186

S.28.01.01 Minimum de capital requis (MCR) (suite)

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

au 31 décembre 2019		C0040	
RésultatMCR _{Net}	R0200	1 117	
en milliers d'euros			
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	53 195	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

S.28.01.01 Minimum de capital requis (MCR) (suite)

Calcul du MCR global

au 31 décembre 2019

en milliers d'euros

		C0070
MCR linéaire	R0300	79 479
Capital de solvabilité requis	R0310	201 163
Plafond du MCR	R0320	90 523
Plancher du MCR	R0330	50 291
MCR combiné	R0340	79 479
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	79 479

Contact

SwissLife Assurances de Biens

Siège social: 7, rue Belgrand – 92300 Levallois-Perret

SA au capital social de 80 000 000 €

Entreprise régie par le Code des assurances

391 277 878 RCS Nanterre

Impressum

Edition — SwissLife Assurances de Biens

Réalisation — SwissLife Assurances de Biens

Production — Management Digital Data AG, Lenzbourg

© SwissLife Assurances de Biens, 2020

Déclaration de mise en garde concernant les informations prospectives

Ce document peut contenir des projections ou des informations prospectives en relation avec Swiss Life, qui impliquent des risques connus ou non, des incertitudes et d'autres facteurs importants. Le lecteur doit être conscient que ces informations portant sur l'avenir ne sont que des projections, qui peuvent différer sensiblement des résultats effectifs, de la situation financière, de l'évolution future, de la performance et des attentes; il convient donc de ne pas les surestimer. Ni Swiss Life, ni ses administrateurs, ni les membres de sa direction, ses cadres, ses collaborateurs ou ses conseillers externes, ni aucune autre personne lui étant liée ou associée d'une autre manière ne font aucune affirmation ni ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude et au caractère exhaustif des informations contenues dans ce document. Ni Swiss Life, ni ses administrateurs, ni les membres de sa direction, ses cadres, ses collaborateurs ou ses conseillers externes, ni aucune autre personne lui étant liée ou associée d'une autre manière ne répondent des dommages ou des pertes, de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement de l'utilisation de ce document. Toutes les informations prospectives reposent sur les données accessibles à Swiss Life au moment de l'établissement du présent document. Swiss Life ne s'engage à aucune mise à jour ou révision de ces informations prospectives ni à aucune adaptation de ces dernières en raison d'éléments nouveaux, d'événements ou de développements futurs ou de tout autre motif, sauf disposition légale contraire applicable.

Certains chiffres ayant été arrondis, des écarts négligeables peuvent être constatés dans ce rapport entre les valeurs effectives et les sommes ou pourcentages calculés.

*Swiss Life
7 rue Belgrand
92300 Levallois-Perret
France*

*Tél. 01 46 17 38 38
www.swisslife.fr*